



Commune de Prez

Procès-verbal de la séance n° 17 du Conseil général du mardi 5 décembre 2023

Heure de début : 19h30 – Heure de fin : 22h45 / Lieu : Corserey

Personnes présentes

Président : M. Samuel Gendre
Pour le Conseil général : 27 Conseillères et Conseillers généraux
Pour le Conseil communal : M. David Bonny, Syndic
Mmes Isabelle Bersier et Séverine Egger
MM. Pierre Bovet, Michaël Chatagny et Philippe Jolliet

Personnes excusées

Pour le Conseil général : Mme Delphine Mettraux
MM. Claude Friderici et Marc Kolly
Pour le Conseil communal : Mme Isabelle Staub Barbey, vice-Syndique

Secrétaire au procès-verbal : Mme Rosalie Broye

Il est 19h30, **M. le Président, Samuel Gendre**, ouvre la séance.

Monsieur le vice-Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Madame la Secrétaire communale adjointe,
Mesdames les membres du public,

Nous débutons la partie formelle de la séance. Mme Rosalie Broye, Secrétaire communale adjointe, tient le procès-verbal. La séance a été convoquée conformément à notre Règlement par l'envoi de la communication par courriel ou par poste pour les conseillers qui en ont fait la demande, et par la publication dans la Feuille Officielle le 24 novembre 2023. Je donne la parole à la Secrétaire communale adjointe pour l'appel nominal.

Mme Rosalie Broye procède à l'appel nominal.

M. le Président reprend la parole.

Je constate que le quorum est atteint et que la majorité absolue est de 14, nous sommes 27.

Les scrutateurs pour cette séance sont :

MM. Mario Ramalho, Mattia Bosco, Pierre-Alain Egger et Christian Carrel. Ils se sont répartis les tables et le comptage. Je les prie de décompter le nombre de membres dans leur secteur.

La séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera conservé jusqu'à l'approbation de celui-ci. Il est demandé à chaque personne qui s'exprime d'utiliser le micro afin de faciliter la prise du procès-verbal.

L'ordre du jour qui nous est proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023
2. Informations du Bureau
3. Budget 2024
4. Budget des investissements 2024
5. Plan financier 2024-2032
6. Proposition de M. François Trotti relative à l'utilisation du guide « Le jardin climatique » comme document de référence pour les aménagements extérieurs sur fonds privés
7. Proposition de M. Lionel Schouwey relative au plan climat communal
8. Présentation du Concept Senior+
9. Informations du Conseil communal
10. Questions, propositions et divers

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

Celui-ci n'appelant pas de remarque, il est donc approuvé.

M. le Président précise que la séance sera suivie d'un apéritif et que tout le monde y est cordialement convié.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023 était disponible sur le site internet, il ne sera donc pas lu. La discussion est ouverte.

M. Pierre-Alain Egger : j'ai une remarque qui n'est pas directement liée au procès-verbal mais sur les explications très complètes qui y figurent, concernant le complexe scolaire, et sur sa reprise dans le « PrezTexte ». Je remercie le Conseil communal pour ces informations pertinentes. Je trouve juste dommage que la journaliste de « La Liberté » ne sache pas faire la différence entre les sujets futiles comme l'antenne 5G, et les sujets préoccupants pour les habitants de la commune, comme la route de contournement ou le cercle scolaire avec la construction d'un nouveau complexe scolaire, des sujets totalement absents du compte-rendu de la séance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous procédons au vote à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023 lèvent la main.

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations du Bureau

M. le Président : le Bureau s'est réuni une fois depuis la dernière séance en date du 31 octobre 2023 afin de préparer cette séance.

Au niveau organisationnel, et après consultation avec le Conseil communal, le Bureau a arrêté les dates suivantes pour les séances du Conseil général en 2024 : **le mercredi 13 mars 2024, le jeudi 23 mai 2024, le mardi 1^{er} octobre 2024 et le mardi 10 décembre 2024, à 19h30**, le lieu sera communiqué lors de la convocation.

J'aimerais revenir sur un objet que nous avons traité lors de notre séance du mois de mai 2023, à savoir la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL). Pour rappel, cette modification touchait 3 points : la composition du comité de direction, la clé de répartition des contributions entre les communes membres et la limite d'endettement. Le Conseil général de Prez avait refusé cette modification à l'unanimité. Quelques mois plus tard, voici l'état de la situation à travers les communes concernées : 13 d'entre elles ont accepté cette modification ; 11, dont Prez, l'ont refusée ; et 2 ont retiré le sujet de leur ordre du jour. La modification est donc refusée car l'approbation était soumise à une double condition : 75% des communes représentant 75% de la population du COSAHL devaient soutenir la modification. C'est principalement la modification de la clé de répartition qui a motivé le refus de plusieurs communes.

En ma fonction de Président, j'ai représenté la commune à plusieurs reprises depuis notre séance du mois d'octobre 2023. Je ne serai pas exhaustif mais je mentionnerai que :

- Le 9 novembre 2023, je me suis rendu à un cours organisé par l'Association des communes fribourgeoises (ACF) concernant le « Nouveau droit de la protection des données » qui touchera les communes et leur administration.
- Le 16 novembre 2023, j'ai participé à la Journée de la durabilité organisée par l'Etat de Fribourg, plus précisément par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.
- Le 30 novembre 2023, j'ai représenté le Conseil général à l'assemblée constitutive de l'USL de Prez qui réunira, dès le 1^{er} janvier 2024, la quasi-totalité des sociétés de Prez.

Enfin, j'aimerais également adresser mes remerciements au Conseil communal pour l'organisation des rencontres avec la population. J'ai pu participer à celle du 4 novembre 2023 à Noréaz et ce moment a été très apprécié autant des élus que de la population présente.

Il n'y a pas d'autres communications du Bureau.

3. Budget 2024

M. le Président donne la parole à M. Philippe Jolliet, Conseiller communal pour la présentation de l'objet.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je commencerai par quelques remarques générales relatives au budget du compte de résultats avant de donner plus de détails par dicastère. Ce qu'il faut relever, c'est que le budget 2024 est sérieusement impacté par la hausse des charges liées.

Les charges 2024 se situent à presque CHF 12 millions, ce qui représente une augmentation de 5.2% par rapport à 2023. Sur ces 5.2%, trois quarts proviennent de l'augmentation des charges liées, dans notamment le domaine de la santé.

Le reste de l'augmentation des charges liées provient également de la hausse des coûts de l'électricité et de chauffage. Globalement, tous les bâtiments sont touchés. Comme vous le savez pour l'électricité, le Groupe E a annoncé une hausse des coûts de plus de 25% pour 2024, ce qui impacte directement notre budget.

Les salaires, dans leur globalité, sont un peu en hausse, notamment car nous avons prévu une légère augmentation des équivalents plein-temps (EPT). De plus, nous avons constitué une provision pour la compensation 2024 du coût de la vie qui n'est pas encore définitive mais qui sera bientôt publiée par l'Etat de Fribourg. Pour rappel, et conformément à notre Règlement sur le personnel, les salaires de la commune sont directement basés sur l'échelle de l'Etat de Fribourg.

Toujours en introduction et malgré cette perte importante de plus de CHF 638'000.--, le Conseil communal ne propose pas une hausse de la fiscalité en 2024, pour les raisons suivantes :

- Notre fortune nette au 31 décembre 2022 se chiffre à plus de CHF 15 millions. Il y a d'ailleurs eu un article ce jour dans « La Liberté » sur la commune d'Attalens qui mentionne cette problématique des pertes et de la fortune. La Loi cantonale sur les finances communales (LFCo) prévoit que nous ne sommes pas obligés d'augmenter les impôts tant que la fortune au bilan permet de couvrir la perte au budget. Nous avons suffisamment de fortune, il n'y a donc pas d'urgence à augmenter les impôts.
- La situation financière sera à nouveau analysée lors des comptes 2023 en mai 2024, le planning de la construction éventuelle du complexe scolaire jouera aussi un rôle. Je reviendrai sur ce sujet lors de la présentation du plan financier 2024-2032.

Je le mentionne chaque année, mais il faut savoir que lors de l'élaboration du budget 2024, le Conseil communal a renoncé à plusieurs dépenses non urgentes, afin de privilégier les dépenses urgentes et utiles et de ne pas creuser la perte au budget.

Pour rappel, notre budget est constitué de près de 45% de charges liées. Lorsque ces dernières augmentent, nous sommes directement impactés.

Les années scolaires 2023/2024 et 2024/2025 seront toujours avec la commune de Ponthaux. La Commission financière a fait des remarques au sujet de la répartition des coûts du cercle scolaire entre les communes de Prez et de Ponthaux, mais malheureusement, le Conseil communal n'a aucune marge de manœuvre jusqu'à la dissolution du cercle scolaire. La convention actuelle restera en vigueur.

Dicastère 0 – Administration générale

Législatif

Il n'y a pas beaucoup de changements concernant le législatif par rapport à 2023. 4 votations sont prévues en 2024.

La différence au budget s'explique par une erreur dans le total qui avait été voté en 2022. Le salaire de CHF 12'000.-- de la secrétaire du Conseil général avait été oublié dans le total.

Exécutif

Les jetons de l'exécutif ont été corrigés légèrement à la hausse. Sur la base des projections 2023, nous nous sommes rendu compte que nous les avons trop diminués l'année dernière.

Les frais de déplacement ont également été adaptés à la hausse sur la base des prévisions 2023.

En 2024, nous devons prévoir la Conférence des Syndics et il est usage de leur offrir un apéritif ou un repas.

Finances

Il y a eu du changement de personnel mais les salaires sont relativement stables.

Les frais de rappel ont beaucoup augmenté en 2023 et nous pensons que cela continuera en 2024, ils ont donc été revus à la hausse. Nous pouvons parler d'une explosion du nombre de contentieux. Il y a de plus en plus de demandes d'arrangement de paiement venant de personnes en difficulté de payer les factures communales.

En ce qui concerne les actes de défaut de biens (ADB), nous avons prévu de les vendre l'année dernière. Il y en a pour environ CHF 200'000.--. Nous avons contacté des maisons de recouvrement mais l'offre faite pour le rachat de ces ADB, d'environ 5% de leur valeur, était dérisoire. A la place, la société Intrum SA nous a proposé un contrat de type « portefeuille ». Dans le cadre de ce contrat, nous paierions des frais de dossier mais à chaque fois que la somme serait récupérée, nous en toucherions presque la totalité. Ce système nous permettra de toucher régulièrement de l'argent et d'éviter de radier nos ADB.

Il est également important de noter que ces ADB ne sont pas sans perte. C'est comme un produit extraordinaire pour les comptes.

Services généraux (administration générale)

Les salaires sont en légère baisse par rapport à 2023, car nous avons prévu CHF 25'000.-- de réserve pour les heures supplémentaires, ce qui explique la différence.

Des formations sont toujours prévues pour le personnel, d'un montant de CHF 2'000.--.

Divers achats nécessaires sont prévus afin de gagner en efficacité, à savoir un ouvre-lettres électrique, une affranchisseuse, des armoires, mais également un terminal de paiement par carte ou par « TWINT ». Nous avons longtemps hésité pour cet achat, dans la mesure où il y a quand même des frais, même un paiement par « TWINT ». Dès le moment où nous atteignons un certain chiffre d'affaires, nous devons payer des taxes. La demande des citoyens pour des paiements « cashless » se fait de plus en plus grande, nous devons nous mettre à la page.

Les frais informatiques sont stables. Le Conseil communal demandera une offre au Groupe T2i, notre prestataire actuel, car le contrat actuel signé lors de la fusion arrive à terme à la fin de l'année 2024. Nous avons déjà préparé le terrain en demandant une offre à Dataconsulting, concurrent le plus important en Suisse Romande du Groupe T2i. Malheureusement, leur offre pour le changement de système, sans les dépenses courantes, s'élèvent à plus de CHF 100'000.--. En plus de cela, il faudra compter des mois de transition, les deux systèmes devraient cohabiter quelque temps, c'est très compliqué. L'offre qui sera demandée au Groupe T2i nous permettra de comparer si ces CHF 100'000.-- en valent la peine. A l'heure actuelle, le Conseil communal n'a encore pris aucune décision à ce sujet.

Les frais de déplacement et autres frais ont été augmentés à la suite des prévisions 2023.

Globalement, nous avons une baisse des frais des services généraux.

Concernant le bâtiment communal et comme je l'ai expliqué précédemment pour l'ensemble des bâtiments, nous constatons une augmentation des frais de chauffage et de l'électricité.

Dicastère 1 – Ordre et sécurité publics, défense

Nous avons toujours des charges salariales dans ce dicastère car la prévention incendie reste du ressort des communes. Il s'agit des visites du préposé à la protection incendie.

Nous avons un contrat de bail avec le Réseau Santé Sarine (RSS) pour la location du local des pompiers de Prez-vers-Noréaz de CHF 1'500.-- par mois. Pour répondre à une question posée par la Commission financière, et selon les indications du RSS, les locations doivent être comptabilisées dans le service du feu.

Malgré la crainte d'une explosion des coûts des frais généraux du bataillon Sarine, émise l'année dernière, nous pouvons constater que ce ne sera pas le cas en 2024. Il faut cependant rester vigilants car la construction de nouvelles casernes est prévue ces prochaines années.

Le nombre d'astreints, entre 18 et 40 ans, a été corrigé à la hausse. Il y a environ 600 astreints à Prez, soit une recette de CHF 60'000.--.

Dicastère 2 - Formation

Les frais relatifs au Cycle d'orientation augmentent à nouveau, et s'élèvent à presque CHF 1 million. C'est un montant important qui correspond à quasiment 10% de notre budget.

Les frais du conservatoire sont en hausse en raison d'une augmentation du nombre d'élèves.

Les coûts du cercle scolaire sont très stables par rapport aux 2 dernières années.

Le Conseil communal a lancé un appel d'offres pour les nettoyages de l'ensemble des bâtiments communaux. Nous devrions réaliser une économie d'au moins 10% selon les retours reçus. Les frais de nettoyage ont été adaptés en conséquence dans tous les bâtiments concernés de la commune.

Comme expliqué précédemment, les frais de chauffage des bâtiments augmentent, et c'est encore plus visible au niveau des bâtiments scolaires qui sont très énergivores. Les directives de la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) concernant l'aération des salles de classe n'arrangent rien.

Il faut savoir qu'un bus scolaire s'amortit sur 10 ans, l'un des véhicules est arrivé à terme ce qui explique la diminution.

Nous avons prévu de remplacer le matériel informatique avec notre prestataire.

Les coûts du camp de ski 2023 ont augmenté, c'est pourquoi, nous avons également adapté le budget 2024 avec une hausse de 10%.

Nous avons prévu trop de frais pour les containers, car nous ne savions pas les coûts en électricité et en eau. Nous avons pu revoir ce montant à la baisse selon les projections 2023.

Accueil extra-scolaire (AES)

Ces dernières années, il y a eu une hausse significative de la fréquentation, laquelle se stabilise un peu cette année.

Le Conseil communal étudie une nouvelle tarification qui augmentera les contributions de certains parents. Les discussions avec la commune de Ponthaux prennent du temps. Ils ne sont pas pressés d'augmenter les tarifs, car pour eux, il s'agit d'un moindre coût puisqu'ils ont moins d'élèves. Ils ne voient pas ce point comme une priorité. Pour rappel, le principe de l'AES est de viser l'équilibre financier une fois les subventions communales comptabilisées. Nous devrions y arriver à long terme.

Il est prévu de mettre en place un programme suisse de gestion de l'AES, qui s'appelle « Maestro ». Ce dernier permet notamment une gestion des présences et facilite la facturation. Son installation est une nécessité pour l'AES pour l'année 2024.

Dicastère 3 – Culture, sport et loisirs

En 2022, nous parlions d'équilibrer les comptes concernant l'église. Ce n'est pas encore formalisé, mais nous sommes actuellement en discussion avec la Paroisse en vue d'augmenter les charges facturées pour la location de l'église. La finalisation du loyer avec Salt Mobile SA est en cours, il devrait être de CHF 12'000.-- par an. Ces modifications font que le groupe de comptes relatif à l'église est pratiquement équilibré à ce jour ; il reste tout de même un léger déficit. Cet objectif, demandé par la Commission financière, est bientôt atteint.

Des frais sont prévus pour le marché villageois. Ce dernier a été organisé cette année sans grande préparation, il n'y avait pas de budget prévu spécifiquement pour cette manifestation. Il y a tout de même des frais à prévoir, comme le raccordement d'électricité spécifique du Groupe E, ou l'intervention des pompiers qui est désormais payante. Le marché villageois a très bien marché en 2023 et nous souhaitons le reconduire en 2024.

Nous avons augmenté le budget de la fête nationale à CHF 5'500.-- pour une seule manifestation. Ce montant est basé sur les coûts effectifs des sociétés de jeunesse, qui doivent prévoir des infrastructures toujours plus grandes.

Il n'y a pas de changement concernant les subventions aux sociétés culturelles.

Nous avons actualisé la liste des sociétés sportives, raison pour laquelle il y a un petit changement dans les subventions qui leur sont accordées.

Nous avons discuté des terrains de football avec les clubs sportifs, et leur avons présenté l'idée que les factures ne seront plus forcément remboursées, mais qu'un forfait leur serait offert chaque année. Ce procédé est plus simple à prévoir et évitera de gros dépassements au budget. Chaque club recevra un forfait de CHF 15'000.--, ce montant est inférieur à ce qui était anciennement prévu au budget, mais il y aura peut-être des investissements pour des raisons extraordinaires. En plus de cela, nous leur avons demandé une liste des investissements nécessaires prévus en 2024 et avons décidé de financer les projets qui nous paraissaient les plus importants. Environ CHF 10'000.-- sont prévus pour chaque club. Il s'agit du remplacement des tondeuses à Prez-vers-Noréaz, et de contribuer financièrement à la régénération du terrain à Noréaz.

Le budget relatif à l'entretien des espaces publics diminue à CHF 10'000.-- pour 2024.

Dicastère 4 et 5 – Santé et prévoyance sociale

L'élément le plus marquant de ce dicastère est la hausse de plus de 10% des charges liées dans le domaine de la santé.

Le plan financier du RSS prévoit des hausses constantes ces 5 prochaines années, notamment dans le domaine des homes et des soins à domicile. Il faudra en tenir compte dans notre prochain plan financier.

Le souper pour les bénévoles effectuant les livraisons de repas à domicile est à nouveau prévu en 2024.

La demande pour obtenir des subventions pour l'école maternelle augmente, le budget a donc été revu à la hausse.

La nouveauté de ce dicastère est le concept « Senior+ », le budget n'est pas encore affiné, nous devons voir ce qui sera mis en place et les coûts qui seront engendrés. Nous avons décidé d'octroyer CHF 3'000.-- comme point de départ pour l'année 2024 afin d'organiser des événements pour les aînés.

Le repas de Noël des aînés est toujours prévu pour 2024, avec un montant budgété similaire à celui de 2023.

Dicastère 6 – Trafic et télécommunications

Concernant l'entretien des routes, il faut prévoir tous les entretiens usuels, divers aménagements 30km/h dans les 3 villages, ainsi que la réfection de la route de la cabane de Corserey, en gravier, dont il faut combler les trous sur environ 500 mètres.

Le compte 6190.3151.10 concerne l'achat d'un véhicule d'occasion nécessaire pour la voirie. Actuellement, les employés utilisent trop souvent leur propre véhicule pour leurs déplacements, ce qui n'est pas idéal.

Comme déjà annoncé, les abonnements CFF ont été supprimés en 2024. Nous avons décidé de ne pas continuer avec le nouveau système, tout comme de nombreuses autres communes. Pour les années futures, nous réexaminerons cette possibilité. Nous continuerons d'octroyer des subventions aux citoyens en 2024 pour le remboursement des abonnements de transports publics. Il y a une forte demande, le budget a donc été revu à la hausse.

Dicastère 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Approvisionnement en eau

Il n'y a rien de particulier à propos de l'achat d'eau. Nous faisons chaque année des estimations.

Les prestations de tiers se rapportent principalement au montant que nous avons voté en 2022 pour le contrat avec SINEF SA, reconduit en 2024.

Le plan nitrates concerne la protection de la source de Noréaz. Il y a moins de frais pour la commune en 2024. Les contrats sont en cours de finalisation. La zone a été réadaptée, elle est désormais plus petite et a été déplacée en direction du terrain de football (anciennement, elle était plus située en direction de Noréaz). À la suite de cette modification, il y aura moins d'agriculteurs concernés par le plan nitrates et donc, moins d'indemnités à payer.

Le nouveau règlement sur l'eau potable, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, et sa facturation améliore la couverture du dicastère, cela se répercute nettement sur 2024.

Il faut relever que nous avons des intérêts financiers dans l'eau potable. Cela concerne les deux investissements qui avaient été votés par le Conseil général, à savoir les liaisons pour l'eau potable. De nouveaux emprunts ont été souscrits en 2023 pour ceux-ci. De ce fait, nous avons des intérêts bancaires qui sont rentabilisés dans ce domaine.

Traitement des eaux usées

Nous avons plusieurs contrats d'entretien en cours que nous devons honorer. Il faut également prévoir l'entretien du dessableur du Dormiau à Noréaz.

Il y a une légère augmentation des frais de participation à la STEP.

L'entretien des canalisations est en baisse, car moins de choses sont prévues en 2024 par rapport à 2023.

Déchets

Les frais de ramassage et de décharge sont en légère augmentation. Ceci est notamment imputable aux contributions aux agriculteurs revues à la hausse pour donner suite à l'accroissement de la population et du volume des déchets verts.

Le taux de couverture est très bon, il se situe au-delà de 90%, grâce au nouveau règlement qui entrera en vigueur en 2024. La facturation aura lieu en automne 2024.

Correction cours d'eau et lutte contre la pollution

Concernant l'entretien des ruisseaux, il faut prévoir les entretiens habituels. Nous avons estimé la subvention cantonale pour les travaux à prévoir, celle-ci figure également au budget.

La mise à jour de la certification du label « Cité de l'Energie » sera nécessaire en 2024 selon notre contrat avec Effiteam. Le coût total est de CHF 10'500.-- selon le devis. Après clarification avec Effiteam, la subvention de la Confédération sera de CHF 4'000.-- sur le coût total et celle du canton de CHF 2'000.--, soit un total de CHF 6'000.--. Ce point ne figure pas au budget 2024. Le coût net est donc de CHF 4'500.-- et non de CHF 10'500.-- pour le renouvellement de la certification.

Le canton nous a demandé une étude complémentaire à Corserey, notamment pour l'assainissement du stand de tir pour le petit calibre. Cette étude est estimée à CHF 3'000.--.

Aménagement du territoire

Sur la base des montants déjà facturés en 2023, les émoluments encaissés ont été corrigés à la hausse.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, nous avons prévu d'augmenter les EPT de 0.4, soit un 40%, à cause de la surcharge de travail, ce qui explique notamment quelques retards au niveau de la facturation de permis.

Concernant les honoraires de personnel sous mandat, il s'agit principalement des frais juridiques liés au plan d'aménagement local (PAL), ainsi qu'un mandat pour un plan d'entretien des espaces verts et une étude nécessaire concernant la mobilité dans le cadre du projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5).

Les frais pour rejoindre le PA5 sont inscrits dans le budget 2024, dans le compte 7900.3612.91, et s'élèvent à CHF 23'250.--.

Dicastère 8 – Economie publique

Bonne surprise, la Corporation de triage forestier a réalisé un très bon exercice, de ce fait, notre contribution s'élèvera à CHF 0.-- pour l'année 2024.

Il n'y a rien de particulier pour le plan de gestion de l'Arbogne, il est convenu que ce sera identique sur plusieurs années. Le montant budgété est donc le même qu'en 2023.

Dans les autres frais, nous retrouvons les frais d'entretien de la piste intercommunale pour les vélos tout-terrain (VTT) selon la convention y relative.

Dicastère 9 – Finances et impôts

En ce qui concerne les impôts sur le revenu des personnes physiques, nous avons fait un calcul sur la moyenne des prévisions du Service cantonal des contributions (SCC) et notre prévision, dont le calcul est basé sur les acomptes facturés, l'inflation et la croissance de la population.

Pour l'impôt sur la fortune des personnes physiques, nous prévoyons une baisse lente et continue, car il ressort que la fortune de la population diminue.

La contribution immobilière a été corrigée à la hausse en fonction des projections faites en 2023.

Il faut préciser que nous avons toujours un peu de compensation de base de la réforme fiscale concernant les entreprises en 2023, mais nous n'en aurons plus en 2024. Cela pèse aussi sur le budget 2024.

Pour les impôts spéciaux, nous avons pris la moyenne des 3 dernières années, ce qui nous permet d'avoir des chiffres importants. Nous espérons pouvoir réaliser le montant inscrit afin de rester dans des montants qui ne sont pas trop négatifs.

L'impôt sur les chiens, quant à lui, est stable.

Patrimoine financier et clôture

La grande partie des intérêts financiers est imputée sur l'immeuble à la Route de Ponthaux 4 à Noréaz, qui est la dernière grande construction de la commune. C'est là où nous avons contracté des dettes, à l'exception de certains intérêts, notamment ceux du container qui se retrouvent comptablement dans le dicastère de la formation, selon le contrat conclu avec la banque Raiffeisen, ainsi que les intérêts pour l'eau potable qui sont inscrits dans le dicastère y relatif, comme mentionné précédemment.

Les intérêts sont en hausse sensible, ce qui s'explique par deux phénomènes, à savoir la hausse des taux et la renégociation de certains emprunts qui arrivaient à terme.

Une recette extraordinaire est prévue avec la vente de l'ancien local des pompiers à Noréaz. Plusieurs personnes sont intéressées par l'achat de ce local. Le montant de CHF 70'000.-- inscrit au budget correspond à l'estimation minimum pour la vente de ce bien. La vente se ferait par le biais d'un droit de superficie car la commune est propriétaire du terrain qui se situe au-dessus de ce local, où se trouve le complexe communal de Noréaz.

Nous avons inscrit une provision de CHF 34'500.-- pour la hausse des salaires du canton, car nous sommes liés par notre règlement du personnel à l'échelle cantonale des salaires. Ce montant correspond à une hausse estimée à 2%, la décision devrait paraître ces prochains jours.

M. le Président le remercie pour ces explications. Il donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de ladite Commission, prend la parole.

Le 13 novembre 2023, la Commission financière a rencontré M. Philippe Jolliet pour la présentation du budget de fonctionnement 2024 et des investissements.

Les membres de la Commission financière se sont ensuite réunis le 27 novembre 2023 afin d'étudier les informations fournies par le Conseil communal et de se positionner sur les budgets de fonctionnement et des investissements 2024.

Budget de fonctionnement

Si la commune n'a pas de marge de manœuvre concernant l'augmentation des charges liées, quelques postes valent la peine d'être relevés afin de pouvoir mettre en place des mesures d'économie :

- Frais de chauffage : d'importantes augmentations sont prévues pour certains bâtiments. Les membres de la Commission financière sont conscients de l'augmentation du prix de l'énergie. Toutefois, il pourrait être judicieux d'afficher, dans les différents bâtiments, les mesures préconisées par l'Etat de Fribourg afin de limiter la consommation.
- AES : il est nécessaire de comptabiliser l'entier des charges afin de pouvoir ensuite définir les tarifs réels. Il ressort qu'une augmentation des tarifs est maintenant nécessaire.
- Label « Cité de l'énergie » : les membres de la Commission financière privilégient des actions concrètes plutôt que des cotisations pour des conseils / audits. A cet effet, la Commission financière propose un amendement pour la suppression des CHF 10'500.-- prévus au budget 2024 pour le renouvellement du label. Il est bien à noter que cette démarche ne va pas à l'encontre des idées émises par le projet « plan climat ».

Outre des mesures d'économies, des ventes d'immeubles pourraient être prévues afin d'améliorer la situation financière de la commune. A cet effet, il serait intéressant de disposer d'un inventaire avec des estimations réelles.

Les membres de la Commission financière se permettent de revenir sur le nombre d'EPT du personnel communal. En effet, nous remarquons une augmentation de 12 à 18 EPT depuis la fusion. Sans nous opposer à ces dépenses, nous apprécierions connaître la situation actuelle et la tendance de l'évolution des EPT pour les années à venir.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière recommande au Conseil général d'approuver le budget de fonctionnement 2024 tel que présenté en tenant compte de l'amendement formulé :

- 7690.3130.65 Cité de l'Energie – accompagnement : suppression du budget de CHF 10'500.--.

M. le Président la remercie et ouvre la discussion générale.

M. Yannick Julmy, à titre personnel : que paient les gens à l'administration communale pour avoir besoin d'un terminal de paiement ?

M. Philippe Jolliet : plein de choses, ce sont souvent des petits montants, principalement des émoluments de chancellerie. Les tarifs sont disponibles sur notre site internet. Cela peut être une attestation de domicile, une carte d'identité ainsi que divers documents officiels.

M. David Bonny : le bureau communal vend également des sacs-poubelle et des clips pour les containers.

Madame, Monsieur,

Nous avons commencé avec le label « Cité de l'énergie » au début de la fusion communale. Depuis lors, nous avons eu des échanges et des réflexions au sujet de l'énergie, notamment avec la commune de Neyruz et d'autres communes de la région, ce qui nous permet de bénéficier de leurs expériences. Il y a plus d'une année, nous nous sommes questionnés sur la nécessité de poursuivre avec le label « Cité de l'énergie ». Il existe d'autres options, notamment le plan climat, comme à la commune de Villars-sur-Glâne, ou l'agenda 2030. Le Conseil communal estime qu'il serait tout de même bien de renouveler la certification « Cité de l'énergie ». Celle-ci apporte du positif pour la commune et dans les actions personnelles du Conseil communal. Les mails envoyés par l'administration communale contiennent toujours le logo « Cité de l'énergie ». Nous avons constaté une recrudescence des demandes de panneaux photovoltaïques et des pompes à chaleur, ce n'est bien sûr pas forcément lié à ce label, mais c'est important de le souligner. Les panneaux à l'entrée du village donnent également une image de la commune vis-à-vis de l'énergie.

Pour rappel, le 11 septembre 2020, nous avons validé un programme de politique, énergie, et climat proposé, entre autres, par la Commission de l'énergie de l'époque. La vision était « Prezervons l'énergie ». Ce programme politique est toujours d'actualité et à la page 4, il est clairement mentionné les ressources à disposition, dont celles financières, qui sont de

CHF 10'000.-- environ, à revoir selon les finances et les projets. Nous n'avons jamais exagéré avec ce qui était fait et avons toujours veillé à mener au mieux une politique énergétique avec les moyens à notre disposition. La nouvelle infrastructure scolaire, entre autres, nous permettra d'améliorer le niveau énergétique.

Ne pas reconduire le label « Cité de l'énergie » ce soir en supprimant un montant de CHF 4'000.-- sur un budget de CHF 11'700'000.-- sans avoir mené de réflexions mais simplement en disant que nous allons faire des actions serait dommage. Il s'agit tout de même d'une image positive vis-à-vis de la population et qui est assez contraignante pour les actions menées par le Conseil communal. Nous estimons qu'il faut, à nouveau, certifier ce point, ce qui nous permettra ensuite de bien réfléchir à la meilleure option à choisir. Le Conseil général vient ce soir avec une proposition relative à un plan climat, ce qui est déjà très bien, mais nous pouvons également avoir une stratégie durable et discuter de la biodiversité, sujet qui vient d'ailleurs d'être décidé sur le plan cantonal. Nous avons beaucoup d'options qui se présentent, mais nous laissons au moins les choses se faire correctement.

Si nous supprimons le renouvellement du label « Cité de l'énergie » ce soir, cela voudra dire que dans quelques semaines, nous devons enlever tous nos panneaux, ce serait une image brutale et violente de la manière dont on considère l'énergie. Je ne pense pas que nous pouvons remplacer le label de cette façon, car pour faire des actions vis-à-vis de l'énergie, il faut réunir la Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité, ce qui engendre également des coûts, et finalement nous n'aurons pas grand-chose de plus. Pour ces raisons, le Conseil communal invite le Conseil général à poursuivre avec ce label « Cité de l'énergie », au moins pour cette fois.

M. Hassan Berthoud : je reviens sur le terminal de paiement pour les prestations au guichet communal. Est-ce qu'afficher un QR-Code ne suffirait-il pas, plutôt que d'avoir un abonnement pour un appareil et des taxes à payer pour chaque transaction ?

M. Philippe Jolliet : ce sera peut-être bientôt possible, un nouveau système bancaire sera prochainement au point. Grâce à celui-ci, tout paiement sera instantanément transféré sur un autre compte. A l'heure actuelle, il faut parfois attendre des heures avant de recevoir le montant sur notre compte bancaire, c'est trop compliqué à gérer. Avant que la personne reparte, nous devons vérifier que nous avons bien reçu son paiement.

M. Hassan Berthoud : dans les fêtes qui ont eu lieu dernièrement dans la région, il y avait un QR-Code pour procéder au paiement via « TWINT », et le paiement était instantané. Ne serait-ce pas plus simple de faire de même plutôt que d'avoir un appareil pour ces transactions ?

M. Philippe Jolliet : effectivement, avec « TWINT », le paiement est instantané. Malheureusement, les frais sont plus importants avec cette application qu'avec une carte de débit. Ce serait bien que nous ayons « TWINT » comme un petit commerce qui ne dépasse pas le montant à partir duquel il devrait passer en contrat business. Le problème, c'est que nous avons des montants récurrents, ce qu'ils verront et nous devons passer en contrat business. Ce ne serait plus du tout rentable pour la commune. Nous sommes actuellement en train de demander des offres et verrons ce que cela coûtera. Peut-être que nous limiterons les paiements par carte à partir d'un certain montant.

Hassan Berthoud : selon moi, le fait de conserver le label « Cité de l'énergie » nous aiderait à nous rapprocher des objectifs de la Confédération en termes d'énergie. Je ne sais pas si nous pourrions y arriver sans avoir des conseils avisés.

Mme Irène Samora du bureau BG Ingénieurs, rejoint la séance, il est 20h25.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel : je reviens sur le label « Cité de l'énergie », nous avons fait la certification il n'y a pas si longtemps. Je trouve que son renouvellement à CHF 10'500.--, même avec les subventions, est assez cher. Y a-t-il ensuite un abonnement annuel à payer ou s'agit-il de frais annuels ? Je souhaiterais avoir plus de précisions à ce sujet, car personnellement, j'ai de la peine avec ce label ; je n'arrive pas à trouver la plus-value apportée. J'aimerais avoir une présentation de ce qui a été réalisé de concret pour l'environnement avec ce premier audit. Je vous remercie de ne pas venir avec des histoires d'isolation des bâtiments car nous en connaissons l'état. Est-ce possible d'avoir plus de renseignements ? Nous pouvons très bien reporter le vote de cette certification au printemps 2024 en attendant d'avoir plus de renseignements. Je suis tout à fait ouvert pour la protection de l'environnement mais avec des choses concrètes et qui avancent.

M. David Bonny : cela a débuté avec l'état des bâtiments. Il y a différents thèmes, comme ceux de la mobilité et du chauffage ; nous recevons un rapport chaque année. Comme nous sommes actuellement en discussion avec les concernés, je n'avais pas prévu de répondre à cette question ce soir, mais je vais être transparent.

Le responsable, M. André Lehmann, qui nous soutient dans la certification, nous a montré quelques points qui méritent des discussions concernant les chauffages à distance avec le Groupe E, par exemple. Nous avons également eu des discussions pour le suivi énergétique des objets communaux, comme la consommation électrique, ou tout ce qui concerne les enjeux concernant l'efficacité énergétique, l'efficacité des écoles, et des mesures proposées pour Prez-vers-Noréaz. Il y a également toute une série de lois, règlements, Minergie, alimentation électrique, éclairage public, assainissement, extinction nocturne, etc. C'est tout un suivi, c'est pourquoi nous sommes contents d'être accompagnés par un professionnel afin de comprendre tous les chiffres qui sont donnés à cet effet.

Le 30 octobre 2020, nous avons validé un accompagnement pour les aspects de l'énergie de la commune et le renouvellement de la certification « Cité de l'énergie ». Dans le devis reçu, nous avons un conseiller disponible lorsque nous en avons besoin, une coordination avec un programme sur l'énergie, ou encore l'optimisation des réglages de nos bâtiments. Comme je l'ai déjà mentionné, presque chaque semaine, nous avons des demandes de mises à l'enquête pour des panneaux photovoltaïques, ou des pompes à chaleur. Les citoyens sont inquiets sur le sujet, ce n'est pas forcément lié au label « Cité de l'énergie », il y a aussi des subventions. C'est une image que nous donnons, CHF 4'000.-- sur un budget de CHF 11'700'000.--, ce n'est pas énorme. Nous pouvons faire mieux et différemment, mais selon nous, il faut procéder au renouvellement de cette certification, ce serait la dernière car nous évoluerons ensuite avec d'autres pistes, comme le plan climat, ou le développement durable. Cependant, pour cette fois, le délai est un peu court pour pouvoir rebondir. J'espère avoir ainsi répondu au mieux.

M. Philippe Jolliet : la cotisation pour le label « Cité de l'énergie » est de CHF 1'300.-- par année.

La parole n'étant plus demandée, il n'y a pas d'opposition à une entrée en matière.

M. le Président ouvre la discussion de détails, dicastère par dicastère.

Dicastère 0 – Administration générale

La discussion est ouverte.

M. Pierre Alain Scherly, à titre personnel : je reviens sur l'élément du chauffage concernant le bâtiment administratif à Prez-vers-Noréaz. J'ai un peu analysé les chiffres. Je comprends qu'il y ait une augmentation sur plusieurs bâtiments, notamment de 133% pour la salle communale de Prez-vers-Noréaz et de 333% pour les écoles. Par contre, ce que je ne comprends pas, c'est l'augmentation de 500% pour le bâtiment administratif à Prez-vers-Noréaz, soit de CHF 5'000.-- à CHF 25'000.--. Comment cela se fait-il ?

M. Philippe Jolliet : nous avons procédé de la même manière pour la projection de tous les comptes de chauffage, c'est-à-dire en prenant les comptes au 30 septembre 2023 et en faisant une règle de 3 jusqu'à la fin de l'année. C'est tout à fait possible qu'il y ait eu une erreur dans le budget 2022, ce qui expliquerait cette évolution. Pour l'électricité, nous avons encore ajouté 25% pour donner suite à ce qui a été annoncé. Il est possible que nous ayons reçu une facture tardivement qui expliquerait cette différence, il faudrait que je regarde. En principe, ça devrait plus ou moins correspondre.

La parole n'est plus demandée.

Dicastère 1 – Ordre et sécurité publics, défense

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 2 - Formation

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 3 – Culture, sport et loisirs

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 4 – Santé

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 5 – Prévoyance sociale

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 6 – Trafic et télécommunications

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 7 – Protection de l’environnement et aménagement du territoire

La discussion est ouverte.

M. Pierre Alain Scherly, à titre personnel : vous avez diminué d’environ CHF 15'000.-- les frais d’entretien des canalisations. Si nous regardons ce qui s’est passé il y a quelques semaines en arrière avec les différentes inondations, plusieurs propriétaires ont dû faire appel à des entreprises privées pour curer les canalisations. Il est apparu qu’il y avait passablement de tartre dans les canalisations communales, empêchant l’eau de s’écouler normalement en cas de forte pluie, et faisant ainsi remonter l’eau dans les canalisations des propriétaires.

Est-ce que malgré cette diminution au budget, vous arriverez à assainir et venir à bout de ce calcaire dans les canalisations de la commune ?

M. Pierre Bovet : je vous remercie pour votre question. Nous essayons toujours d’optimiser les budgets en notant ce qui est prévisible. Nous avons établi un plan pour l’entretien de ces canalisations en pensant faire juste, il devrait normalement y avoir moins de détartrage qu’en 2023. Il faut faire attention avec ce qui s’est passé ces derniers jours. Nous avons beaucoup de calcaire dans la région, toutes les communes en ont, nous ne pouvons pas détartrer les canalisations continuellement. Le dimensionnement des canalisations nous est également parfois reproché. Ces derniers jours, il y a eu des précipitations exceptionnelles, ce qui a provoqué des crues et amplifié les rivières, un peu partout et également dans nos régions. Nous ne pouvons pas dimensionner les canalisations pour récolter ces eaux provenant des champs. C’était une situation exceptionnelle. S’il fallait prévoir la récupération de l’eau tombée ces derniers jours, nous avons estimé qu’il faudrait au minimum quatre fois plus de débit. Pour le bas du village de Noréaz par exemple, il faudrait un tuyau de 2 mètres de diamètre pour acheminer l’eau jusqu’au lac de Seedorf. Nous vivons une situation vraiment exceptionnelle avec les pluies de ces derniers jours. Si cela devait devenir la norme, nous devrions effectivement revoir ce point.

La parole n’est plus demandée.

Dicastère 8 – Economie publique

La discussion est ouverte. La parole n’est pas demandée.

Dicastère 9 – Finances et impôts

La discussion est ouverte. La parole n’est pas demandée.

La discussion est close.

M. le Président demande s’il y a des remarques.

M. le Président demande à la Commission financière qui a présenté un amendement si elle le maintient (art. 42 al. 1 du Règlement du Conseil général - RCG). Dans la positive, il sera demandé au Conseil communal s’il souhaite se rallier à cet amendement. S’il y a ralliement, il sera directement procédé au vote sur le texte amendé (art. 42 al. 2 du RCG). S’il n’y a pas de

ralliement, la proposition du Conseil communal sera votée, puis l'amendement (art. 42 al. 3 du RCG).

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de la Commission financière demande une suspension de la séance afin de se réunir avec les autres membres de la Commission, il est 20h40.

M. le Président reprend la séance, il est 20h45.

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de la Commission financière : à la vue des éléments apportés ce soir que nous n'avions pas forcément lors de l'élaboration de notre rapport, la Commission financière a décidé de retirer son amendement et propose au Conseil général d'approuver le budget de fonctionnement tel que présenté ce soir.

M. le Président la remercie.

Nous procédons à l'adoption du budget sans l'amendement de la Commission financière en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent le budget 2024 sans l'amendement lèvent la main.

Le budget 2024 est approuvé à l'unanimité.

4. Budget des investissements 2024

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation des objets relatifs au budget des investissements.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

Dans le tableau (cf. le document « Budget des investissements 2024 » soumis à l'ordre du jour de la séance du 5 décembre 2023), les investissements non-terminés en 2024 sont en vert, et les investissements terminés ou abandonnés, en orange. Nous avons décidé de regrouper les investissements des 3 PAL en un seul investissement, à des fins de simplification.

Le montant net des nouveaux investissements est de CHF 983'680.-- avec TVA pour 2024.

Pour ce qui est de la suite, je présenterai les éléments financiers puis donnerai la parole au Conseiller communal responsable, puis à la fin, à Mme Samora, qui présentera l'investissement relatif au projet de protection contre les crues du ruisseau des Combes à Prez-vers-Noréaz.

Investissement 1 – Assainissement de l'éclairage public

M. Philippe Jolliet présente les éléments financiers.

Le crédit demandé est de CHF 172'960.--. Nous avons des intérêts prévus sur l'emprunt à souscrire, le taux actuel est de 2.1% et l'amortissement prévu par la Loi sur les communes (LCo) est de 5%. Les frais annuels à partir de 2024 s'élèveraient à CHF 12'280.16.

M. Philippe Jolliet donne la parole à M. Pierre Bovet.

M. Pierre Bovet prend la parole.

Dans la dynamique communale d'économie d'énergie, nous avons décidé d'assainir notre éclairage public, qui est un gros consommateur d'énergie. Nous ne voulions pas faire n'importe quoi avec cet assainissement, ni se laisser séduire par des vendeurs d'éclairage public, qui proposent des solutions mirobolantes, et qui finalement ne conviennent pas. C'est pour cela, que nous avons établi un cahier des charges qui a été soumis à trois soumissionnaires potentiels. Deux entreprises ont répondu, Soluxa Suisse SA et Groupe E SA. Les deux offres qui nous été proposées sont diamétralement opposées. Soluxa nous a proposé un éclairage avec télégestion de l'ensemble de la commune. Le Groupe E, quant à lui, propose une solution avec une coupure par secteur de minuit à 05h00 afin de répondre au minimum de la Loi sur l'énergie qui entrera en vigueur en 2028.

À la suite de cela, nous avons discuté avec le Groupe E et leur avons demandé une nouvelle offre afin de pouvoir comparer les services et avoir deux solutions techniquement proches, soit la télégestion pour l'éclairage public, avec le remplacement de tous les lampadaires non-LED par des LED. Le Groupe E nous a fait une nouvelle offre, avec des prix quasiment comparables à ceux de Soluxa. Nous avons décidé de sortir de l'offre les lampadaires concernés par le projet « Valtraloc », car nous ne savons pas encore comment sera aménagée la route cantonale à Prez-vers-Noréaz.

Un investissement de CHF 160'000.-- permettra de remplacer tous les lampadaires non-LED sur le territoire communal, à l'exception de 32 lampadaires situés sur le parcours « Valtraloc », et de mettre en télégestion les villages de Noréaz et Prez-vers-Noréaz avec un éclairage dynamique. Le village de Corserey n'a pas été oublié mais tous les lampadaires ont été changés en 2016, et nous devons les amortir durant quelques années. Nous verrons avec la loi qui entrera en vigueur en 2028 si nous installerons une coupure entre minuit et 05h00 ou si nous utiliserons la technologie du moment qui permettra de passer en éclairage dynamique d'ici 2028-2030. Dans un premier temps, nous proposons de ne traiter que les villages de Noréaz et Prez-vers-Noréaz. L'économie ainsi réalisée serait d'environ CHF 7'000.-- par an en énergie. Actuellement, les coûts s'élèvent à CHF 17'000.-- et seraient d'environ CHF 10'000.--. Je propose au Conseil général d'accepter cet investissement qui permettra d'économiser de l'énergie dès cet hiver, la planification étant prévue dès janvier 2024 par le Groupe E. Je tiens à préciser que sur la grille d'évaluation établie avec le service technique, le Groupe E est ressorti en tête malgré la légère différence de prix.

Investissement 2 – Réfection de la Route des Arbognes

M. Philippe Jolliet prend la parole pour présenter les éléments financiers.

Le crédit demandé est de CHF 86'480.--, TVA incluse. Il faudra souscrire un emprunt pour réaliser cet investissement. L'amortissement minimal selon la LCo est de 2.5%. Les frais annuels à partir de 2024 s'élèveraient à CHF 3'978.08.

M. Philippe Jolliet donne la parole à M. Pierre Bovet.

M. Pierre Bovet prend la parole.

Le secteur qui serait réparé partirait des Eschesbys jusqu'à l'entrée du village de Noréaz, dans la zone 30. Nous avons choisi un procédé un peu nouveau sur le territoire communal, qui consiste à nettoyer la surface et poser une sorte de tissu synthétique qui renforcera la structure. Le nouveau tapis sera ensuite déroulé sur ce tissu. Ce procédé ne serait pas adapté pour une route à grand trafic, mais celle-ci est plutôt idéale pour tester cette technologie, puisqu'elle est ouverte à la circulation uniquement aux habitants qui se rendent aux Eschesbys ou le transit qui va vers Les Arbognes durant le week-end.

Cette route présente actuellement de nombreux trous et les accotements sont très abîmés. La circulation, même à vélo, peut s'avérer dangereuse. Le Conseil communal estime qu'il est nécessaire de réparer cette route avant que le coffre soit atteint. D'ailleurs, sur l'offre la plus favorable qui nous a été soumise, il y a quelques réparations de coffre à prévoir.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement.

Investissement 3 – Installation d'un traitement UV pour la source du Moulin (Noréaz)

M. Philippe Jolliet prend la parole pour présenter les éléments financiers.

Il s'agit de la source qui alimente le village de Noréaz.

Le crédit demandé est de CHF 97'290.-- TTC. Afin de réaliser cet investissement, nous devrions souscrire un emprunt. L'amortissement minimal selon la LCo est de 3%. Les frais annuels à partir de 2024 s'élèveraient à CHF 4'961.79.

M. Philippe Jolliet donne la parole à M. Pierre Bovet.

M. Pierre Bovet prend la parole.

Le crédit demandé comprend surtout la pose d'un système de traitement UV pour l'unique ressource en eau, exploitée par la commune, pour alimenter le village de Noréaz.

Le service technique et l'exploitant SINEF ont établi un plan financier, un plan d'intervention, pour réaliser les différents investissements prévus dans le PIEP et nous avons commencé par le plus pertinent, c'est-à-dire protéger les habitants de Noréaz, en protégeant ces eaux par un traitement UV.

Le village de Noréaz devra être alimenté par une deuxième voie d'alimentation en eau potable selon la Loi sur les eaux, selon le plan sectoriel du canton de Fribourg. Pour l'instant, la Source du Moulin est le seul chemin pour acheminer l'eau potable à Noréaz, il est important de le protéger.

Investissement 4 – Déviation de la conduite d'évacuation des eaux claires

M. Philippe Jolliet prend la parole pour présenter les éléments financiers.

Le crédit demandé est de CHF 140'530.-- TTC. Afin de réaliser cet investissement, nous devrions souscrire un emprunt. L'amortissement minimal selon la LCo est de 1.25%. Les frais annuels à partir de 2024 s'élèveraient à CHF 4'707.76.

M. Philippe Jolliet donne la parole à M. Pierre Bovet.

M. Pierre Bovet prend la parole.

C'est un devoir communal d'évacuer ces eaux. La conduite d'évacuation des eaux claires, traversant la parcelle 707 à Noréaz, est en très mauvais état, nous avons dû effectuer des réparations sommaires. L'eau s'écoule en aval du dessableur installé en 2023. Cela ne correspond pas au plan général des eaux, nous continuons d'envoyer du sable dans le ruisseau du Palon et le lac de Seedorf, alors que le plan communal d'évacuation des eaux prévoit que cette eau passe à travers le dessableur.

Afin de permettre la réalisation de la parcelle 707, qui est en zone constructible, cette zone devra faire l'objet du plan d'aménagement de détails qui devra être validé par la commune. Une fois que cela sera fait, nous négocierons le partage des frais pour le déplacement de la conduite d'évacuation des eaux claires.

Investissement 5 – Rachat des infrastructures de l'AESC (Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz)

M. Philippe Jolliet prend la parole pour présenter les éléments financiers.

Le crédit demandé est de CHF 124'315.--. Les intérêts passifs sur ce montant sont de CHF 2'610.62. Il n'y a pas d'amortissement obligatoire selon la LCo, car il s'agit d'une participation au sein d'une association intercommunale. Les amortissements des infrastructures sont effectués par l'AESC directement, et nous n'allons pas amortir les infrastructures deux fois. Les frais annuels à partir de 2024 s'élèveraient à CHF 2'610.62.

M. Philippe Jolliet donne la parole à M. Pierre Bovet.

M. Pierre Bovet prend la parole.

L'histoire a commencé avec l'ancienne commune de Corserey qui avait voté ce montant pour leur participation et leur rattachement à la STEP de Pensier. Les statuts de la STEP de Pensier mentionnent que le droit d'entrée est payé lors du raccordement. Or, nous étions loin de l'être, il y avait encore des travaux à faire qui seront réalisés au début de l'année 2024. Nous serons raccordés à la STEP de Pensier dès 2024, raison pour laquelle ce montant est prévu au budget. Ce laps de temps a permis à la commune de faire une petite étude de comparaison avec le raccordement du village de Corserey avec la STEP de Payerne, « L'Éparse », qui a démontré que cette option n'était pas envisageable pour des raisons écologiques. Pour se raccorder à la STEP de Pensier, il n'y a qu'un pompage pour passer la « bosse » de Prez-vers-Noréaz, l'eau continue ensuite sa pente en gravitaire jusqu'à Pensier.

Investissement 6 – Projet de protection contre les crues, ruisseau des Combes à Prez-vers-Noréaz

M. Philippe Jolliet prend la parole pour présenter les éléments financiers.

Le crédit demandé, sans subvention, est de CHF 762'106.-- TTC et de CHF 362'101.-- TTC, après déduction de la subvention que nous avons estimée. Les intérêts passifs s'élèveraient à CHF 7'604.21 et l'amortissement serait de 2.5%, soit un montant d'environ CHF 9'000.--. Les frais annuels à partir de 2024 se monteraient donc à CHF 16'656.83.

M. Philippe Jolliet donne la parole à Mme Irène Samora du bureau BG Ingénieurs.

Mme Irène Samora du bureau BG Ingénieurs prend la parole.

A ce jour, cette partie du Ruisseau des Combes est cartographiée en danger moyen, ce qui n'est pas considéré comme acceptable par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Cela implique également qu'il faut faire des études locales de risque et prendre des mesures de protection pour toutes les parcelles qui ont ce niveau de danger, et pour lesquelles, des modifications ou de nouvelles constructions sont prévues. Le danger provient de la mise en conduite du cours d'eau, dont la capacité a été estimée comme insuffisante, raison pour laquelle, il y a des débordements.

Au début du projet, nous avons dû refaire la carte des dangers, car nous nous sommes d'abord aperçu que les écoulements étaient un peu plus compliqués que ce que nous avons pensé.

Des mesures ont été prises sur certaines parcelles afin de dévier une partie de ces écoulements. De plus, le Service de l'environnement (SEn) du canton de Fribourg a décidé de faire des prévisions à la hausse de tous ces débits, ce qui implique que le niveau de danger est encore pire que ce qui était cartographié auparavant, notamment avec des zones en danger fort, principalement liées à des dépressions.

Ce qui a également lancé le projet, c'est que les conduites de la galerie existante sont en mauvais état, en plus de ne pas avoir la capacité suffisante pour faire transiter les eaux de pluie.

Il y a deux principales variantes, la première consiste à augmenter la capacité tout le long de ce tronçon enterré, et qu'un système de trop-plein permette au reste de se déverser dans une conduite de délestage pour arriver dans un champ. Ceci serait activé avec une fréquence assez faible, dans l'ordre des 10 ans.

La seconde variante serait d'augmenter la capacité partout, mais elle a été écartée. Cependant, il faut bien le justifier vis-à-vis du SEn que c'est à cause des pentes qui sont trop faibles, ce qui impliquerait de faire une mise à ciel ouvert.

En amont, nous avons actuellement une toute petite herse, une grille qu'il faut débarrasser lors de pluies abondantes, car elle est trop fine et vite bouchée. Il est proposé d'améliorer cette mise en conduite avec un élargissement afin d'avoir la place pour que les branches puissent faire une rotation et venir se coincer sur une nouvelle herse plus large. Il n'y aurait plus besoin de nettoyer les feuilles qui pourraient entrer dans les conduites, ce qui est acceptable.

Le tracé serait un peu similaire à ce qui est fait actuellement. Nous essaierons d'éviter de toucher à la rampe d'accès à la ferme et de laisser un peu d'espace à la parcelle constructible en venant sur le côté de la conduite existante.

Concernant le déversoir d'orage, la liaison avec la conduite existante resterait telle qu'elle est à ce jour, puis il y aurait une conduite de délestage avec une sortie qui serait rarement activée.

La conduite est tout de même grande, elle est d'un diamètre de 1'200 millimètres et le déversoir d'orage tombe vers le bas. Lorsque le débit est petit, tout tombe dedans, vu que nous dépassons la capacité de la conduite en aval. Quant au surplus, il passe tout droit, vers la conduite de délestage.

Juste à l'aval, il y aura quelques protections enterrées afin d'éviter une érosion du terrain en cas de déversement.

Avec l'ensemble de ces travaux, nous aurons un état après mesure avec un danger faible, ce qui est normalement acceptable.

M. le Président demande s'il y a des remarques.

M. Pierre Alain Scherly, à titre personnel : j'ai bien entendu votre argumentaire, mais il n'est basé que sur une des variantes. Pourquoi l'autre variante n'a pas été plus approfondie, notamment sans faire tous ces travaux d'élargissement de la herse ?

Mme Irène Samora : dans toutes les variantes étudiées, un élargissement de la herse était nécessaire, car c'est actuellement l'origine du danger. La herse actuelle se colmate trop facilement, il faudrait que la conduite en aval soit d'une taille gigantesque afin qu'il n'y ait pas de débordement. Il faut donc améliorer cette entrée, cette mise en conduite.

M. Pierre Alain Scherly : donc dans les deux variantes, il y a automatiquement une augmentation de la herse ?

Mme Irène Samora répond par la positive.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel : pourquoi n'avons-nous pas essayé de tirer cette herse, cette prise d'eau, près du réservoir d'eau, situé en-dessus du transformateur électrique afin d'éviter toute cette emprise sur la parcelle constructible attenante à la salle communale et qui diminuera potentiellement la valorisation de cette parcelle, alors que le transformateur électrique peut de toute façon passer dans un sous-sol ? Cette herse pourrait être dans ce réservoir d'eau, qui n'est de toute manière plus utilisée, plutôt que d'utiliser la parcelle constructible attenante à la salle communale.

Mme Irene Samora : enlever complètement cette herse et créer un élargissement à la place du bassin est possible mais coûte plus cher.

M. Pierre-Alain Egger : le bassin resterait, donc on garderait ce terrain avec le transformateur électrique au lieu de le vendre et de le valoriser.

M. le Président les remercie et donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de ladite Commission, prend la parole.

Afin d'anticiper les charges financières liées au futur complexe scolaire, les membres de la Commission financière demandent au Conseil communal de réaliser les investissements prévus sans retard. De plus, à la vue de la situation financière de la commune, les membres de la Commission appellent le Conseil communal à ne présenter que des investissements indispensables. Cette réflexion n'a toutefois pas d'impact sur le budget 2024 présenté.

- Revêtement de la Route des Arbognes : les membres de la Commission financière se questionnent sur la nécessité de refaire l'entier du revêtement. En effet, cette route étant à circulation limitée, n'est-il pas suffisant de prévoir des « tacons » aux endroits indispensables et ainsi réduire les charges ?
- Déviation des eaux claires : afin d'éviter toute perte de valeur du terrain, les membres de la Commission financière demandent que les travaux prévoient une emprise minimum sur la parcelle en question, étant donné que celle-ci est prévue à la vente.
- Eclairage public (lampadaires à Noréaz et Prez-vers-Noréaz) : l'offre la moins onéreuse a été retenue par le Conseil communal et un montant extraordinaire de plus de CHF 50'000.-- a été ajouté au budget pour parer aux éventuels dépassements. Selon l'avis des membres de la Commission financière, ce montant est trop élevé compte tenu du montant initial de l'offre de CHF 80'000.-- et du dépassement de budget autorisé de 10%. Les membres de la Commission proposent alors de diminuer le budget 2024 au montant de l'offre, soit CHF 80'000.--.
- Déplacement conduite, parcelle 707 : les membres de la Commission financière proposent de refuser l'approbation de cet investissement. La conduite a été posée alors que le terrain se trouvait en zone agricole. Il se trouve maintenant en zone à bâtir d'où une importante plus-value pour le propriétaire. Si le nouvel acquéreur n'a pas tenu compte du déplacement de la conduite lors de l'acquisition, ce n'est pas à la commune d'en assurer l'entier des coûts. Il serait judicieux de disposer de plus d'informations quant à l'avancement du projet. Il serait inopportun de prévoir des dépenses si aucune construction n'est prévue sur cette parcelle.

À la suite des explications obtenues, la Commission financière recommande au Conseil général d'approuver le budget des investissements 2024 tel que présenté en tenant compte des remarques ci-dessous, soit :

- Eclairage public : diminution du montant du budget de CHF 160'000.-- à CHF 80'000.-- conformément à l'offre reçue du Groupe E.
- Déplacement conduite parcelle 707 : refus du crédit dans l'attente d'un projet concret et d'une convention de prise en charge des coûts par le propriétaire.

M. le Président la remercie et ouvre la discussion générale sur le budget des investissements.

La parole n'étant pas demandée, il n'y a pas d'opposition à une entrée en matière.

A titre préalable, **M. le Président** constate que la Commission financière formule deux remarques sur deux nouveaux investissements, à savoir celui relatif à l'assainissement de l'éclairage public dont la diminution du montant budgété est demandée et celui relatif à la déviation de la conduite d'évacuation des eaux claires dont le crédit est refusé. Il donne la parole à M. Pierre Bovet.

M. Pierre Bovet prend la parole.

Je pense que vous n'aviez pas tous les éléments de réponse en votre possession lorsque vous avez étudié les offres. J'aimerais préciser que le montant de CHF 80'000.-- ne convient pas, la première offre du Groupe E était de CHF 85'238.--, soit CHF 91'000.-- TTC, et l'investissement s'élève à CHF 160'000.--. Nous avons mené beaucoup de discussions, surtout avec le Groupe E afin de définir ce que nous allons faire et ce qui était le mieux pour notre commune, en lien avec le projet « Valtraloc ». Je crois que le projet que nous vous proposons aujourd'hui répond à la demande faite il y a une année, d'agir pour économiser de l'énergie. Avec ce simple investissement, nous économiserons passablement d'énergie, soit environ CHF 7'000.-- selon les rapports du Groupe E et de Soluxa.

Le montant de l'investissement de CHF 160'000.-- est limité par rapport aux discussions que nous avons eues avec le Groupe E, il y a environ CHF 2'000.-- de marge. Je n'aime pas mettre de grands montants dans le budget des investissements, faire des appels d'air aux fournisseurs de prestations. Le montant de CHF 160'000.-- tient la route, puisque nous comptons environ CHF 40'000.-- pour le remplacement des luminaires et la pose du système de détection ou de télégestion dans le village de Corserey, et qu'il y a une année, nous évoquions un montant de CHF 200'000.-- pour assainir l'ensemble de la commune.

M. le Président le remercie et demande à la Commission financière si elle est satisfaite des réponses données.

M. Thierry Haas, à titre personnel : en ce moment, nous sommes typiquement dans un problème de coordination. Les informations que nous avons au niveau de la Commission financière n'étaient pas celles que nous avons maintenant, d'où aussi une partie de notre rapport.

La Commission financière n'a rien à ajouter.

M. le Président les remercie et ouvre la discussion de détails sur les nouveaux investissements, investissement par investissement.

Investissement 1 – Assainissement de l'éclairage public

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Alain Egger, au nom de la Commission financière : comme M. Thierry Haas vient de le mentionner, nous n'avons pas vu les mêmes documents lorsque nous avons fait notre séance. La Commission financière regarde ces investissements sous l'aspect purement

financier. Il nous manquait des informations pertinentes concernant cet investissement afin de pouvoir le valider. Les derniers documents disponibles sur le site internet communal datent du 30 novembre 2023 et ne reflètent pas complètement ceux qui nous ont été présentés lors de notre séance du 13 novembre 2023. Les montants n'étaient pas clairs, CHF 80'000.--, CHF 50'000.--, CHF 160'000.--, il était difficile de nous positionner. Si l'investissement est refusé ce soir, il peut être proposé en mars 2024 lors de la prochaine séance du Conseil général et être exécuté au printemps. Nous aurons ainsi le temps d'analyser le sujet ou alors le valider directement ce soir.

M. Pierre Alain Scherly, à titre personnel : dans votre message, vous dites qu'il y aura un abonnement annuel qui sera lié à cette gestion dynamique, il est écrit que dans certaines offres, il est inclus, est-ce le cas pour celle du Groupe E ?

M. Pierre Bovet : Le Groupe E a inclus 5 ans d'abonnement dans leur offre, et oralement, ils m'ont promis une rallonge supplémentaire pour l'inclusion de cet abonnement, qui est de 50 centimes par luminaire et par mois, ce qui fait environ CHF 1'880.-- d'abonnement par année. Concernant la différence des documents, elle s'explique par le fait que nous avons beaucoup travaillé entre la convocation et aujourd'hui. Cela prend du temps d'analyser ces offres, qui sont très techniques, afin de voir exactement ce que nous pouvions obtenir avec ces montants. Aujourd'hui, nous pouvons être au clair avec les solutions proposées.

M. Pierre Alain Scherly : dans la loi, il est écrit que nous devons éteindre les luminaires de minuit à 05h00. Quel est l'intérêt d'avoir un système complet dynamique avec le wifi et tout ce qui génère comme problème technique, de gestion et de maintenance ?

M. Pierre Bovet : l'avantage de la télégestion, c'est de pouvoir éteindre par rue ou par secteur, comme nous le souhaitons en fonction des besoins qui peuvent être différents sur une petite ruelle ou sur une grande place. La gestion de l'éclairage dynamique avec détection permet d'allonger la période d'extinction des lampadaires. Par exemple, nous pouvons les éteindre à 22h00, puisque lors du passage d'un piéton, l'éclairage s'allumera. De plus, un quartier est déjà équipé ainsi à Prez-vers-Noréaz.

M. Mario Ramalho, à titre personnel : vous mentionnez une économie d'énergie de 40% à 46%. Comment a-t-elle été calculée ? Le site internet du Groupe E mentionne une économie de 70%. Comment expliquez-vous cette variation ?

M. Pierre Bovet : chaque consommateur, chaque type de luminaire, est analysé par le service technique. Des luminaires sont déjà en LED, l'économie est nulle. D'autres sont des lampes à décharge, au sodium, etc., et plus les luminaires consomment, plus il y a d'économie lorsqu'on passe en LED. Le Groupe E a bien su faire sa publicité. Lorsqu'on passe d'une lampe au sodium à du LED, il y a bien 70% d'économie. Les 40% représentent la moyenne économisée sur l'ensemble de la commune. La différence entre les 40% et les 46 % vient du fait que Soluxa a toujours considéré la totalité des luminaires à remplacer alors que le Groupe E avait isolé le problème du projet « Valtraloc ».

M. François Trotti, à titre personnel : dans la technique, on dit toujours que tout ce qui n'existe pas ne tombe pas en panne. J'aimerais juste dire qu'il faut faire attention avec les systèmes

trop sophistiqués, s'il y a beaucoup d'électronique sur chaque lampadaire, cela peut parfois poser des problèmes de fiabilité. Il ne faut pas oublier cet aspect-là.

M. Pierre Bovet : c'est en partie la raison de privilégier le Groupe E comme fournisseur avec son expérience dans ce domaine. Par exemple, Soluxa pose actuellement des luminaires LED avec 1 ampère alors que le Groupe E se limite à 500 mini-ampères, en compensant les luminaires nécessaires avec la qualité et le nombre de LED par luminaire. Il y a, là-aussi, une qualité différente.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous procédons à l'adoption de ce premier investissement en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent cet investissement lèvent la main. Celles et ceux qui désapprouvent cet investissement lèvent la main.

L'investissement relatif à l'assainissement de l'éclairage public est accepté par 24 oui et 3 contre-épreuves.

Investissement 2 – Réfection de la Route des Arbognes

La discussion est ouverte.

M. Yannick Julmy, à titre personnel : cela a été soulevé par la Commission financière, CHF 86'000.-- pour 4 maisons et 3 véhicules, cela me paraît exagéré. Je pense que nous pouvons réparer cette route à moindres frais. Désolé pour les habitants de cette route.

M. Pierre Bovet : ces propos concernant les habitants ne reflètent pas la position du Conseil communal. Il est possible de rénover cette route de manière différente, mais c'est subjectif. Le problème est que cette solution est déjà une solution bon marché. Si nous devons refaire complètement cette route avec les moyens classiques, cela coûterait beaucoup plus cher. Si nous ne faisons pas actuellement le revêtement et la réparation du coffre aux quatre ou cinq endroits qui sont nécessaires, nous aurons d'autres frais dans quelques années. Il y a du trafic le week-end, il ne s'agit pas que de 3 véhicules, et les habitants ont le droit d'avoir une route sécurisée, ce qui est du devoir du Conseil communal. Cette route fait partie du réseau routier communal, même si elle est fermée au transit durant la semaine, ce qui a permis de réduire de moitié le trafic sur la Route des Arbognes et la Route du Lac, cela n'enlève pas la tâche à la commune d'entretenir son réseau routier. C'est un bon test pour cette solution moderne.

M. Pierre Alain Scherly, à titre personnel : je prends régulièrement cette route à pied. Ce n'est pas la chaussée qui a un souci, mais ce sont les accotements. Nous voyons bien qu'il y a quatre ou cinq endroits où les accotements sont déplorables et très dangereux. Quelles sont les mesures que vous allez prendre pour que les usagers n'aillent pas sur ces accotements ? Comme nous le voyons à Seedorf, ce sont toujours les accotements qui posent un problème. Si nous avons un système de gros piquets par exemple, les usagers feraient plus attention afin de ne pas toucher leurs rétroviseurs. Si nous ne faisons rien, je pense que nous devons recommencer avec les accotements dans 10 ans.

M. Pierre Bovet : les premières mesures ont déjà été prises. Je me suis rendu sur place à plusieurs reprises afin de regarder ce qui se passait au niveau des Eschesbys. Il était dangereux de rester là, tant les usagers roulent de manière imprudente, notamment en passant à 50km/h dans le champ pour se croiser, car ils passaient par cette route pour gagner du temps. A fortiori, ce sont des gens qui n'acceptent pas de prendre du temps pour relier deux points. Nous avons déjà une catégorie de gens, énervés par la lenteur, etc. C'était vraiment un endroit dangereux. Après avoir regardé ces accotements, la solution a été de supprimer le transit qui n'a rien à faire ici. Il faut faire attention avec la solution des piquets, car il s'agit tout de même d'une desserte agricole. Des machines agricoles doivent passer sur cette route, nous ne pouvons pas enlever la possibilité de se croiser, et n'allons pas faire de gros frais en créant des zones d'évitement. Je pense qu'entretenir cette route telle qu'aujourd'hui est un bon compromis.

M. Jean-Marc Meuwly, à titre personnel : quelle est l'épaisseur du tapis que vous allez mettre ?

M. Pierre Bovet : je n'ai pas l'épaisseur exacte, à part que nous poserons une bicouche entichée aux élastomères.

M. Pierre Alain Scherly, à titre personnel : j'ai téléphoné à M. Asani, responsable du Service des routes de l'Etat de Fribourg. Il apparait qu'il y a beaucoup de tracés de cette route, selon les relevés satellitaires, qui ne correspondent pas forcément au cadastre de la commune. Est-ce qu'il y aura une mise en adéquation du tracé avec ce qui est actuellement dans le cadastre cantonal et communal ?

M. Pierre Bovet répond par la négative. Il s'agit d'une situation existante, nous ne déplacerons pas le coffre. Je n'étais pas au courant. C'est étonnant, car normalement dans le cadre de la nouvelle mensuration cadastrale qui s'est terminée en 2009 sauf erreur, tous ces problèmes auraient dû être réglés par la commune de l'époque.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous procédons à l'adoption de ce deuxième investissement en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent cet investissement lèvent la main. Celles et ceux qui désapprouvent cet investissement lèvent la main. Celles et ceux qui s'abstiennent lèvent la main.

L'investissement relatif à la réfection de la Route des Arbognes est accepté par 24 oui, 1 contre-épreuve et 2 abstentions.

Investissement 3 – Installation d'un traitement UV pour la source du Moulin (Noréaz)

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous procédons à l'adoption de ce troisième investissement en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent cet investissement lèvent la main.

L'investissement relatif à l'installation d'un traitement UV pour la source du Moulin à Noréaz est accepté à l'unanimité.

Investissement 4 – Déviation de la conduite d'évacuation des eaux claires

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marc Meuwly, à titre personnel : quand vous dites que vous allez négocier le tarif de la déviation pour la parcelle 707, avez-vous déjà un montant ?

M. Pierre Bovet : je ne sais pas si c'est bien de dire le montant, mais au minimum 50/50, cela dépendra des discussions du moment, du plan d'aménagement de détail (PAD) proposé, il y aura peut-être d'autres arguments, qui feront que nous prendrons tout en charge contre autre chose, ou le contraire. Nous espérons avoir une négociation 50/50, mais il faut déjà connaître le promoteur qui fera ce PAD.

M. Jean-Marc Meuwly : cela devient un avantage pour le promoteur si c'est la commune qui paie ce changement de conduite.

M. Pierre Bovet : bien sûr, mais lorsque nous aménageons une zone à bâtir, nous vendons du terrain qui est prêt à être aménagé. Avec l'expérience, nous avons vu que dans la plupart des cas, lorsque quelqu'un construit une maison et que nous devons déplacer la conduite, il est très difficile, mais possible, de négocier une prise en charge 50/50.

M. Jean-Marc Meuwly : il s'agissait de conduites qui étaient déjà situées sur des domaines privés lors de la vente.

M. Pierre Bovet : la conduite dont il est question pour cet investissement est en très mauvais état, c'est surtout pour ça que nous la refaisons. Nous avons dû la rapiécer et elle doit passer par le dessableur si nous ne voulons pas avoir réalisé cet investissement, d'environ CHF 500'000.--, pour rien, il faut l'optimiser. Personnellement, c'est dans ma vision du plan d'aménagement des eaux que je fais ce travail et nous essaierons de faire participer le propriétaire du terrain au moment du PAD.

M. Jean-Marc Meuwly : et s'il refuse ?

M. Pierre Bovet : d'expérience, nous arrivons toujours à nous entendre.

M. Jean-Marc Meuwly : vous pouvez alors déterminer le prix à l'avance.

M. Pierre Bovet : je ne donnerai pas de montant ce soir. Lorsque je parle de 50/50, il s'agit de la moitié de l'investissement. Lorsque quelqu'un arrive, fait un projet sur une zone à bâtir qui a été validée par la commune, il y a une conduite à déplacer, d'eau potable par exemple, la plupart du temps c'est à notre charge. Nous ferons tout notre possible pour récupérer quelque chose.

M. Pierre-Alain Egger, au nom de la Commission financière : comme pour l'éclairage public, la Commission financière regarde cet investissement sous l'aspect purement financier. Pour cet investissement, il manquait également des informations pertinentes comme l'état actuel de la conduite. Cependant, il doit être possible de reporter tous ces travaux ou du moins une grande partie sur le propriétaire de la parcelle. Tant qu'il n'y a pas de projet concret ou réalisé, le terrain prend de la valeur. Si cet objet est refusé ce soir, il pourra être représenté avec toutes les informations sur une prise en charge par le propriétaire du terrain.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel : le terrain a pris une grande valeur ces dernières années le propriétaire devrait donc prendre en charge ces frais en grande partie. Si cela n'est pas possible, ne faudrait-il pas le mettre en zone agricole et faire un simple tracé en passant par une zone appartenant à la commune ?

M. Pierre Bovet, au nom de Mme Isabelle Staub Barbey : dézoner ce terrain serait une hérésie et nous devrions certainement payer des dédommagements, ce n'est pas le but au niveau de l'aménagement du territoire. Le Bureau Sabert a étudié la convention faite à l'époque avec l'ancienne commune de Noréaz, ces travaux sont à la charge de la commune. La convention ne stipulait aucun frais pour le déplacement de cette conduite, c'était sans doute à ce moment-là qu'il fallait négocier quelque chose. Aujourd'hui, il n'y a aucun moyen légal. Tout ce que nous gagnerons, c'est continuer à envoyer du sable dans le Palon, occasionnant ainsi des frais. Nous ne pourrions pas passer à côté du déplacement de cette conduite qui est en mauvais état. Reporter cet investissement ne serait que reporter l'échéance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous procédons à l'adoption de ce quatrième investissement en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent cet investissement lèvent la main. Celles et ceux qui désapprouvent cet investissement lèvent la main. Celles et ceux qui s'abstiennent lèvent la main.

L'investissement relatif à la déviation de la conduite d'évacuation des eaux claires est accepté par 19 oui, 7 contre-épreuves et 1 abstention.

Investissement 5 – Rachat des infrastructures de l'AESC (Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz)

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous procédons à l'adoption de ce cinquième investissement en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent cet investissement lèvent la main.

L'investissement relatif au rachat des infrastructures de l'AESC est accepté à l'unanimité.

Investissement 6 – Projet de protection contre les crues, ruisseau des Combes à Prez-vers-Noréaz

La discussion est ouverte.

M. Lionel Schouwey : vu que le tracé sera modifié, est-ce qu'avec l'espace réservé aux zones, le changement de constructibilité a été pris en compte et calculé ?

Mme Irene Samora répond par la positive. L'espace réservé aux zones devra accompagner la nouvelle conduite, il y aura 4 mètres de chaque côté.

M. Pierre Alain Scherly, à titre personnel : dans votre message, vous parlez des synergies avec le projet « Valtraloc », cet investissement est prévu l'année prochaine mais les travaux du projet « Valtraloc » sont planifiés plus tard. De quelles synergies parle-t-on ? Et est-ce qu'une part de cet investissement pourrait être imputée au projet « Valtraloc » ?

M. Pierre Bovet : il s'agit uniquement d'un problème technique de passage sur la route pour lequel il faudra prendre en compte le projet « Valtraloc » pour les hauteurs de chaussée et toutes ces choses-là.

M. Pierre Alain Scherly : si je comprends bien, nous allons investir maintenant, faire les travaux en 2024 et nous aurons le goulot d'étranglement au niveau de la route cantonale car « Valtraloc » n'aura pas été fait ?

M. Pierre Bovet : non, nous devons tenir compte du projet « Valtraloc » pour les hauteurs de passage sur la chaussée. Les travaux se feront prochainement et « Valtraloc » sera exécuté plus tard. Le dimensionnement des conduites sous la route tiendra compte du projet « Valtraloc » tel qu'il est actuellement, mais les travaux se feront après.

M. Pierre Alain Scherly : si nous prévoyons l'investissement, que nous réalisons les travaux, et que malheureusement, pour des questions techniques, nous devrions descendre en-dessous de la route pour avoir le volume du diamètre afin d'avoir toute la capacité de l'évacuer, nous aurons ce goulot d'étranglement à un moment donné puisque les travaux de « Valtraloc » n'auront pas encore commencé.

M. Pierre Bovet : ce n'est pas précisé si un forage dirigé est prévu. Le projet « Valtraloc » était prévu en 2024-2025, mais aura lieu plus tard que prévu. La possibilité de reporter ces travaux est bien présente, cela ne nous empêche pas de voter l'investissement et d'ensuite différer les travaux. Il y a effectivement un décalage de calendrier qui s'est produit avec « Valtraloc ».

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel : s'il n'y a pas d'urgence, il serait bien d'étudier l'entrée de cette conduite afin de ne pas dévaluer la parcelle qui sera ensuite vendue et ne pas empiéter là-dessus alors qu'il ne faut pas compter sur le transformateur du Groupe E ni sur les affaires Swisscom. Tout ça passe dans un sous-sol dont nous n'entendrons plus parler et la zone de la parcelle en direction du ruisseau serait davantage utilisable. Concernant la partie où se situe la sortie d'eau qui sera dans les prés en-dessous, est-ce que les propriétaires concernés, qui auront leur terrain inondé lors de grandes crues, sont au courant ?

M. Pierre Bovet : nous avons besoin du projet d'évacuation des crues afin de pouvoir également réaliser le projet « Valtraloc » et coordonner le tout. Concernant les eaux dans le terrain, nous n'avons pas d'autres choix que d'envoyer ces eaux sur ce terrain. Il est impensable du point de vue du SEn d'envoyer les eaux ailleurs. Nous ne pouvons pas les mettre dans le ruisseau du Palon. Nous ne pouvons pas utiliser le déversoir d'orage, car nous devons envoyer les eaux du côté du lac de Seedorf, et le déversoir d'orage existant va dans le mauvais bassin versant.

Mme Irene Samora : le canton a décidé que nous ne pouvons pas le connecter au déversoir d'orage existant car il part dans le ruisseau du Focho et il y a déjà des problèmes de crues dans ce dernier, ce qui est déjà trop limite, nous ne pouvons pas lui ajouter du stress.

M. Pierre Bovet : si cela a fonctionné ces jours, qu'il n'y a pas eu de débordement, c'est grâce au service technique qui a passé beaucoup d'heures à enlever des branches et des feuilles pour que l'entrée du ruisseau ne soit pas obstruée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous procédons à l'adoption de ce sixième investissement en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent cet investissement lèvent la main. Celles et ceux qui désapprouvent cet investissement lèvent la main. Celles et ceux qui s'abstiennent lèvent la main.

L'investissement relatif au projet de protection contre les crues du ruisseau des Combes à Prez-vers-Noréaz est accepté par 24 oui, 1 contre-épreuve et 2 abstentions.

Mme Irène Samora du bureau BG Ingénieurs quitte la séance, il est 22h00.

5. Plan financier 2024-2032

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

D'après la LFCo, le Conseil communal doit présenter un plan financier une fois par année sur 5 ans, cela a été fait lors de la séance des comptes, mais le but est de présenter les perspectives financières communales en lien avec le projet de complexe scolaire. Le plan financier officiel sera présenté lors de la séance des comptes 2023.

Dans les documents liés à la séance, vous avez deux variantes. Une à CHF 25.6 millions et la seconde à CHF 20 millions. Ces montants sont ceux qui ont été calculés par les architectes qui nous suivent dans le cadre du projet du complexe scolaire.

Dans la première variante, nous détruirions l'école actuelle à Prez-vers-Noréaz, et nous construirions une nouvelle école ainsi qu'une salle double. Dans la deuxième variante, l'école et la salle gymnastique actuelles seraient rénovées, nous détruirions le bâtiment des maîtres attenant et nous construirions un nouveau bâtiment scolaire avec une salle polyvalente simple.

Le but de ce plan financier est de voir si nous pouvons vraiment financer ce projet sur le moyen terme, soit jusqu'en 2032.

Le point de départ de ce tableau est le budget soumis ce soir, puis diverses hypothèses ont été faites dans les différents dicastères. Il y a une hypothèse qui est la hausse d'impôts à 90 centimes en 2025 et de 2 pour mille de la protection mobilière. Cette hausse d'impôts et l'augmentation des charges liées nous permettent de voir vers quoi nous nous dirigeons. Ce qui est important, et à la suite de l'étude menée par BDO qui était plutôt pessimiste, nous avons discuté avec le Service des communes (SCom). Ce dernier nous a dit que cela allait être compliqué, qu'il n'avait pas de solution pour nous mais que la LFCo donne une seule limite au frein d'endettement, qui est celle d'être capable d'assumer une perte comptable par notre fortune. Au bilan en 2022, nous avons plus de CHF 15 millions de fortune. Les deux variantes sont similaires, la fortune diminue au fil des ans, car nous réaliserons une perte.

Dans cette hypothèse de plan financier, il y a des ventes de terrain et de bâtiments qui sont prévues. Il faut savoir que si nous vendons un terrain, cela diminuera également notre fortune. Il est important d'en tenir compte.

Nous avons tenu compte des ventes possibles de terrains et de certains bâtiments communaux. Certains bâtiments communaux pourraient être vendus une fois le complexe scolaire construit, comme les anciennes écoles de Corserey et de Noréaz. Certains bâtiments seraient conservés, ce ne sont que des hypothèses discutables. Tout cela nous permet de voir dans quel sens nous allons. Nous avons également tenu compte d'un éventuel pavillon scolaire qui serait inclus dans les coûts ainsi que de la perte de rendement si nous vendons l'immeuble à la Route de Ponthaux 4 à Noréaz, et aussi des amortissements supplémentaires ainsi que d'une nouvelle charge d'intérêts si nous décidons d'emprunter pour ce projet de nouveau complexe scolaire.

Dans l'option la plus ambitieuse, à CHF 25.6 millions, l'emprunt irait jusqu'à CHF 18 millions en 2026 et diminuerait à environ CHF 12 millions dès 2027, car nous toucherions la subvention après avoir terminé les travaux.

En résumé, nous pouvons constater qu'il est possible de construire ce complexe si nous le souhaitons, mais à la condition que nous augmentions la fiscalité de notre commune assez rapidement et de manière drastique, et ce dans les deux variantes. Les comptes ne s'équilibreraient qu'en 2032 pour la première variante et en 2030 pour la seconde variante. Ce serait financièrement compliqué durant plusieurs années, mais cela reste possible.

Pour terminer sur une note positive, il y a quelques jours, nous avons eu un retour de la banque cantonale fribourgeoise (BCF) à qui nous avons présenté ces plans financiers. Elle nous a informé que sous certaines conditions, elle était d'accord pour l'emprunt le plus élevé. Les conditions sont notamment l'augmentation des impôts et la vente de certains bâtiments. Ces éléments devront bien évidemment être validés par le Conseil général. Si nous faisons le concours d'architecture et que nous arrivons avec un crédit d'investissement pour la construction, il faudra tout voter ensemble. Nous devrions financièrement nous en sortir mais il faudra casser notre tirelire.

M. le Président le remercie et précise que comme mentionné à l'art. 4 du Règlement du Conseil général (RCG), les attributions du Conseil général se limitent à prendre acte du plan financier. Il ouvre la discussion.

M. François Trotti, pour le groupe de Noréaz : nous nous interrogeons sur la pertinence de vendre tout notre patrimoine pour un seul projet aussi complet et motivant soit-il.

Nous sommes d'avis que nous devons déterminer ce que nous pouvons nous permettre avant de lancer les critères pour le concours. Il faut donc consolider nos finances sur plusieurs exercices avant de procéder. Il serait bon de penser aussi à un échelonnement par étapes du projet.

Nous pensons aussi qu'il ne faut pas oublier les autres projets de notre commune tels que la valorisation des centres des 3 villages afin de favoriser les rencontres.

Selon l'importance du nouveau complexe scolaire, ces autres investissements pour ces prochaines années seront quasiment impossibles.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel : il y a la possibilité d'échelonner mais cela fait longtemps que nous attendons et plus nous attendons plus les prix augmentent. Nous payons des frais exorbitants de chauffage pour des bâtiments qui sont des passoires. Selon moi, il ne faut pas trop patienter. D'autres communes étaient dans la même situation et ont très bien tourné malgré quelques années difficiles. En voyant les chiffres, que nous fassions quelque chose ou non, nous n'aurons pas le choix d'augmenter les impôts. Dans les variantes présentées, il ne faut pas oublier de penser à la subvention qui est nettement moins élevée lorsqu'il s'agit de rénovation et aussi les montants des abris de protection civile qui ont été payés et qui peuvent être récupérés au canton. Je crois que la commune de Neyruz est en train de le faire pour leur nouvelle halle de sport.

M. David Bonny : je vous remercie pour vos questions et interrogations. C'est toujours émotionnel, il y a toujours beaucoup de choses évoquées lorsqu'on parle d'un nouveau centre sportif, culturel et surtout scolaire.

Il est de notre responsabilité de constater que le fonctionnement actuel ne va pas. Les bâtiments sont fonctionnels mais vétustes. Il y a eu un incendie ce lundi matin dans le bâtiment en bois, à l'école de Noréaz, un carton oublié sur le four. Il y a eu beaucoup de fumée, les enfants sont sortis, certains à pieds nus. Je ne veux pas dire que cela ne peut pas arriver dans un bâtiment aux normes, mais celui-là est vétuste. Les enseignants ont très bien réagi et je les en félicite. Je me suis rendu sur place en fin de journée afin de constater ce qui s'est passé. Je remercie également les pompiers. Les enfants étaient finalement au chaud un peu plus tard dans la halle de sport à Noréaz. Je ne veux pas dire que c'est un signe mais nous devons faire quelque chose.

Le Conseil communal prend ses responsabilités et vous présentera un projet. Nous devons ensuite réfléchir au choix de la variante, nous ne chercherons pas le luxe mais l'option la plus fonctionnelle et viendrons avec la proposition la plus adéquate. Nous rencontrerons à nouveau l'architecte et le bureau Riforma tout prochainement pour la suite à donner à ce projet. Le

concours sera bientôt lancé, il faut avancer. Il y aura un crédit d'études qui sera voté, s'ensuivra la phase d'études, le crédit d'engagement, puis si tout se passe bien la phase de réalisation. Selon le planning actuel, l'inauguration du bâtiment serait prévue en août 2028.

Nous avons eu beaucoup de réflexions durant 3 ans concernant la construction du futur complexe scolaire mais également sur l'avenir de certains bâtiments communaux, comme la grande salle de Prez-vers-Noréaz, qui est une catastrophe au niveau énergétique, et qui ne sera plus nécessaire si nous avons un nouveau centre sportif et culturel. Elle est destinée à être vendue. Il est nécessaire que le Conseil communal arrive avec une proposition utile et pertinente. C'est un projet conséquent pour le village, l'un des plus grands que nous ayons eu.

Nous avons beaucoup d'échanges, notamment concernant les finances, et prenons le temps nécessaire pour voir ce qui est réalisable. Nous ne souhaitons pas un projet surdimensionné comme cela peut se faire ailleurs. Le Conseil général est également présent pour contrôler et poser les bonnes questions et remarques. Nous devons arriver avec un projet et des propositions de vente au plus vite. Il faudra également analyser chaque bâtiment, car ils vieillissent et des rénovations seront sans doute nécessaires. Sauf erreur, il n'y a aucun fond de rénovation.

En temps voulu, nous arriverons avec des propositions et continuerons à vous expliquer les principes. Lors du prochain Conseil général, nous aurons plus d'informations à vous donner concernant le projet du complexe scolaire. Le Conseil communal a toujours été transparent et continuera de l'être. Il est important que nous ayons quelque chose pour la commune, les enfants et également l'ensemble de la population. Merci.

M. François Trotti : afin d'enlever toute ambiguïté, je tiens à préciser que le groupe de Noréaz est activement convaincu que ce projet central a du sens.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

6. Proposition de M. François Trotti relative à l'utilisation du guide « Le jardin climatique » comme document de référence pour les aménagements extérieurs sur fonds privés

Lors de la séance du 12 octobre 2023, M. François Trotti a fait une proposition relative à l'utilisation du guide « Le jardin climatique » comme document de référence pour les aménagements extérieurs sur fonds privés.

Comme le prévoit le Règlement du Conseil général à son article 47, le Conseil général décide au plus tard lors de la prochaine séance s'il y a lieu de donner suite aux propositions.

M. le Président demande à M. François Trotti s'il souhaite donner un complément à sa proposition qui avait été présentée lors de la séance du 12 octobre 2023.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président le remercie et invite le Conseil communal à se prononcer sur la proposition émise.

Le Conseil communal ne souhaite pas se prononcer.

M. le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous procédons à l'adoption en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent la proposition de M. François Trotti lèvent la main.

La proposition de M. François Trotti relative à l'utilisation du guide « Le jardin climatique » comme document de référence pour les aménagements extérieurs sur fonds privés est approuvée à l'unanimité.

7. Proposition de M. Lionel Schouwey relative au plan climat communal

Lors de la séance du 12 octobre 2023, M. Lionel Schouwey a fait une proposition relative au plan climat communal.

Comme le prévoit le Règlement du Conseil général à son article 47, le Conseil général décide au plus tard lors de la prochaine séance s'il y a lieu de donner suite aux propositions.

M. le Président demande à M. Lionel Schouwey s'il souhaite donner un complément à sa proposition qui avait été présentée lors de la séance du 12 octobre 2023.

M. Lionel Schouwey : la proposition est assez large pour donner mandat au Conseil communal de proposer la meilleure solution pour ce plan climat. Il pourrait s'inscrire dans la continuité du label « Cité de l'énergie » et de l'engagement dans la biodiversité.

M. le Président le remercie et invite le Conseil communal à se prononcer sur la proposition émise.

M. David Bonny : le Conseil communal rejoint les propos de M. Lionel Schouwey et encourage le Conseil général à approuver cette proposition.

M. le Président le remercie et ouvre la discussion.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel : est-ce que le plan climat ne sera pas imposé par l'Etat, d'ici peu de temps ?

M. David Bonny : la Loi sur le climat vient d'être validée et en effet, il est prévu que les communes puissent obtenir des aides pour un plan climat selon certaines circonstances. Il est clair que si le canton peut nous aider, nous allons en profiter, c'est dans la continuité du label « Cité de l'énergie ».

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous procédons à l'adoption en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent la proposition de M. Lionel Schouwey lèvent la main.

La proposition de M. Lionel Schouwey relative au plan climat communal est approuvée à l'unanimité.

8. Présentation du Concept Senior+

M. le Président donne la parole à la Commission ad hoc « Senior+ » pour la présentation de l'objet.

Mme Claudine Perroud, Présidente de ladite Commission, prend la parole.

Merci Monsieur le Président,

Pour changer des chiffres, nous allons parler des gens, et ça ne coûte pas cher, CHF 3'000.-- ont été planifiés au budget 2024.

Pour cette présentation, je commence par un rappel du contexte. La Confédération a défini en 2007 déjà, une stratégie en matière de politique de la vieillesse. Ce projet demandait à chaque canton d'élaborer son propre programme. C'est ainsi que le canton de Fribourg a élaboré la Loi sur les seniors, entrée en vigueur en 2016, exigeant des communes de mettre sur pied un concept Senior+ dans les 5 ans à venir. En décembre 2022, le Conseil communal propose la mise sur pied d'une commission ad hoc pour mettre en œuvre cette obligation légale, rien n'ayant encore été entrepris dans notre commune.

C'est ainsi que lors de la séance du Conseil général du 15 décembre 2022, la Commission ad hoc a été nommée et s'est mise au travail rapidement.

En 10 mois, nous avons rédigé le concept, qui se structure de la manière suivante : une introduction, une explication des commissions, le contenu du concept Senior+ à proprement dit, avec des objectifs, la définition d'un public cible et des domaines d'intervention et de mesures, une conclusion, ainsi qu'une annexe et le catalogue des mesures.

Pourquoi 2 commissions ? La Commission ad hoc Senior+, vous la connaissez, il s'agit de la Commission nommée en décembre 2022, composée de 3 Conseillers communaux et 3 Conseillers généraux. Notre travail a été de rédiger le concept. Ce travail est abouti, le concept a été signé le 6 novembre 2023 par le Conseil communal.

Cependant, la nécessité de faire vivre ce concept et de concrétiser des mesures pour les seniors est très vite devenue une évidence. Car un papier signé du Conseil communal qui dort dans les ordinateurs ne sert à rien. Raison pour laquelle, nous vous proposons de remplacer la Commission ad hoc par une Commission Senior+ pour la suite de la législature. La composition serait un peu différente, à savoir 1 Conseiller communal, 2 Conseillers généraux, et, ce qui est nouveau, 2 seniors de la commune. La constitution de cette Commission fait partie intégrante du concept Senior+ et est acquise, il faudra savoir quel Conseiller communal restera, nommer 2 Conseillers généraux et nous espérons avoir des propositions pour 2 seniors qui en feront partie. Son rôle sera de mettre en œuvre le concept.

Cette commission devrait être nommée lors de la prochaine séance du Conseil général, en mars 2024. Nous avons lancé un appel auprès des seniors lors de l'Atelier participatif du 8 novembre 2023, l'information figure également dans le dernier « PrezTexte ». Les personnes intéressées peuvent s'annoncer au secrétariat communal jusqu'au 31 décembre 2023, puis le Conseil communal choisira les 2 personnes qui en feront partie.

Quelques précisions sur le concept Senior+, outre des objectifs, qui sont par exemple :

- favoriser l'autonomie des personnes âgées et leur maintien à domicile,
- faciliter l'intégration des seniors indépendamment de leur culture ou de leur religion,
- avantager le partage intergénérationnel.

Vous trouvez la définition du public cible : les personnes ayant atteint l'âge de la retraite ou de la pré-retraite, ainsi que les prestataires de l'assurance invalidité (mobilité réduite, ...).

Ce qui est très intéressant, c'est la définition des 6 domaines d'intervention possibles, qui donnent le cadre dans lequel intégrer les mesures à développer en faveur des seniors :

- A. Le travail et les moyens d'existence
- B. Le développement personnel
- C. La vie associative et communautaire
- D. Les infrastructures, l'habitat et les services
- E. Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée
- F. L'information et la communication

Le concept demande expressément que l'avis des seniors soit pris en compte dans l'élaboration des mesures, sous forme de questionnaire par exemple. Pour ce faire, nous avons choisi de réunir les seniors pour un atelier participatif le 8 novembre 2023. Sur les 350 invitations envoyées, plus de cinquante seniors ont répondu présents. Cet atelier a été conduit par les membres de la Commission ad hoc, ainsi qu'un intervenant extérieur, M. Daniel Pugin, jeune retraité, précédemment directeur d'une institution pour personnes âgées.

Le travail a été organisé autour des domaines d'intervention, regroupés en ateliers. De nombreuses propositions sont ressorties. Les comptes-rendus complets serviront de base pour le travail de la nouvelle Commission Senior+.

- Atelier 1 : Domaine du développement personnel et de la vie associative et communautaire
- Atelier 2 : Domaine des infrastructures, habitat et services
- Atelier 3 : Domaine des soins et accompagnement social à la personne fragilisée
- Atelier 4 : Domaine de l'information et communication

Nos seniors plaident pour des rencontres récréatives, des repas partagés, davantage de bancs, des transports publics de meilleure qualité, des aides notamment dans des démarches administratives ou pour des services à domicile. Dans le domaine de la communication, ils plaident pour davantage d'informations écrites, de tout-ménages, un fascicule annuel d'informations, pour savoir ce qui se passe dans la commune. Ils ne consultent pas beaucoup internet.

Il est ressorti de cette rencontre, qu'il y a un grand problème de clarification et de communication, notamment dans les villages voisins. Il serait bien que les activités organisées soient pour toute la commune et pas seulement pour un village.

Il existe déjà un catalogue des mesures existantes et de celles à développer, qui est une annexe du concept. Celui-ci servira de base à la future commission pour le développement de projets. L'exemple est tiré du domaine « Vie associative et communautaire ».

La Commission ad hoc Senior+ espère vivement que les seniors de la commune de Prez apprécieront les activités et les aides proposées et que toutes les personnes concernées s'engageront activement, dans la mesure de leur situation, dans ces différents projets, afin de les faire vivre de l'intérieur.

Avec cette conclusion, je remercie mes collègues de la Commission ad hoc, ainsi que le Conseil communal, pour la réalisation de cette première phase. J'espère que les seniors seront ouverts à cette Commission et que le Conseil communal les soutiendra, notamment dans les budgets.

Je vous remercie de votre attention et du soutien que vous apporterez à ce projet.

M. le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

9. Informations du Conseil communal

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour ses informations.

M. David Bonny prend la parole.

Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil général pour la validation du budget 2024 et des investissements.

Je m'engage à vous donner des informations sur ce qui se passe dans le cadre du label « Cité de l'énergie » afin que vous puissiez constater que l'argent est bien utilisé pour la commune et les citoyens.

Avant la séance du Conseil général de ce soir, nous avons eu une visioconférence avec l'ingénieur cantonal, son adjoint, le responsable du projet « Valtraloc », la cheffe de projet de la route de contournement, le chef du SEn, ainsi que le chef du Service de la mobilité (SMo), afin de faire le point sur le projet « Valtraloc » et la route de contournement. La commune tient à se dédouaner du retard dans ces projets. C'est un réel souci pour nous et cela vous préoccupe, vous aviez formulé des remarques et des questions lors de précédentes séances du Conseil général. Les deux projets, celui de la route de contournement et « Valtraloc », seront mis à l'enquête d'ici la fin de l'année 2024, selon l'ingénieur cantonal, M. André Magnin. Au niveau de la route de contournement, je rappelle qu'il y a également celles de Kerzers et de Romont qui sont également au même stade que la nôtre. En parallèle, il y a également la liaison Marly-Matran. Les travaux devraient débuter en 2030.

Le 30 novembre 2023, la vice-Syndique et moi-même étions présents à la conférence régionale pour la constitution de la nouvelle Agglomération, qui s'est déroulée à Grangeneuve. Les 22 communes du périmètre arrêté par le Conseil d'Etat étaient présentes, ainsi que les communes de Chénens, Gibloux, La Brillaz et Prez. Nous avons formellement demandé à être intégrés aux travaux et nous nous sommes annoncés pour rejoindre un groupe de travail. Il faudra organiser cette nouvelle Agglomération et également les tâches qui lui seront attribuées. L'Association régionale de la Sarine (ARS) pourrait récupérer certaines tâches, actuellement attribuées à l'Agglomération, comme le tourisme. Les explications de Mme la Préfète étaient très intéressantes.

Je reviens sur la remarque de M. Pierre Alain Scherly concernant le calcaire. Je n'aimerais pas qu'on croie que la commune de Prez a du calcaire dans toutes ses canalisations. Je me suis donc permis de demander ce qu'il en était à notre responsable du service technique et vous lis sa réponse.

« Le calcaire peut effectivement limiter le débit de l'eau du fait de la réduction du dimensionnement du collecteur. Le calcaire n'arrange en rien cet écoulement. Cependant, le calcaire n'est pas présent partout sur le réseau d'eau claire car son apparition dépend de plusieurs facteurs : de la composition de l'eau qui y transite (eau de pluie, de ruissellement, ruisseau, trop-plein de source), du type de tuyau, de la pente, etc. Il est vrai qu'il y a du calcaire, et à certaines places, même beaucoup, mais ce n'est pas la cause principale des inondations que nous avons vécues. Le problème de la saturation en eau des sols engendre de grandes quantités d'eaux de ruissellement. Ces eaux, qui ne peuvent plus s'infiltrer, finissent par arriver dans le réseau qui se trouve finalement saturé. »

M. Pierre Bovet prend la parole.

Je tiens à remercier les employés de la voirie qui font un excellent travail toute l'année, en harmonie, et qui assurent l'entretien de nos infrastructures routières, des canalisations et également des bâtiments. Les intempéries du 14 novembre 2023 ont suscité 16 appels à l'aide de citoyens de la commune de Prez, dont 6 mécontents qui n'ont pas laissé leur nom et les 10 autres ont demandé une intervention. Les employés de la voirie sont intervenus pour répondre à ces 10 demandes, afin d'essayer d'atténuer les effets d'inondation ou de résoudre certains problèmes. Ce fut notamment le cas à côté de la salle communale pour cette fameuse embouchure du ruisseau qui se bouchait constamment. Il y a eu également d'autres problèmes au Monnat à Corserey, à La Comba, à la Route du Lac à Noréaz, à la Route de Fribourg à Prez-vers-Noréaz, aux Buissons-des-Clous, à la Route de Lentigny à Corserey et enfin à la Route de Payerne. Toutes ces interventions ont mobilisé la voirie durant toute la journée.

Lors des chutes de neige du jeudi 30 novembre 2023, de 04h00 à 18h00, toute la voirie était sur le pied de guerre pour entretenir les routes, dégager, saler et pallier les différentes inondations qui ont suivi dans l'après-midi. Le vendredi 1^{er} novembre 2023, de 07h30 à 21h00, ils ont dû gérer les inondations, nettoyer les grilles, gérer des débordements à La Comba, Le Monnat, aux Buissons-des-Clous, à la Route de Ponthaux et à la Route des Arbognes, puis le soir, déneigement et salage des routes à la suite des chutes de neige. Les samedi 2 novembre 2023, dimanche 3 novembre 2023 et lundi 4 novembre 2023, de 04h00 à 08h30,

les employés de la voirie ont salé préventivement et déneigé les routes. Il est également important de relever que 12 tonnes de sel ont été utilisées ces quelques jours dans la commune.

Ces informations vous donnent une idée du travail de la voirie ces derniers temps et nous pouvons les en remercier. Il reste encore parfois une petite plaque de glace quelque part, alors j'invite tout le monde à mettre des chaussures d'hiver afin de se prémunir de chutes sur les trottoirs.

M. David Bonny a déjà parlé de la séance concernant les routes qui a précédé le Conseil général de ce soir. C'était le choix de la largeur des trottoirs qui posait un problème pour le trajet « Valtraloc ». Le concept sera tel qu'il a été défini, avec des trottoirs aux normes actuelles pour ce type de projet, une réduction de la largeur de la chaussée, et les trottoirs seront partagés entre les vélos et les piétons. Le projet sera présenté en temps voulu. Le canton a été attentif à notre demande de sécuriser certaines parties du village sans attendre les travaux de « Valtraloc ». Nous avons des besoins urgents, notamment pour les passages piétons qui sont extrêmement mal éclairés et dangereux, et qui ne font pas partie du concept « Valtraloc ». Il faudra sans doute installer des lampadaires provisoires à certains endroits. Nous devons faire quelque chose, et ce, sans attendre.

A titre personnel, je tiens à m'excuser pour les documents incomplets présentés pour les investissements du budget 2024. J'étais occupé dans un projet professionnel et ai dû les faire à la va-vite. La Commission financière n'a pas eu les bonnes informations au bon moment. Je rappelle que nous sommes toujours disponibles pour fournir des explications lors d'une séance. Je vous remercie pour votre confiance.

M. le Président demande s'il y a d'autres communications de la part du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

10. Questions, propositions et divers

M. le Président ouvre la discussion.

M. David Bonny, au nom du Conseil communal : nous remercions M. le Président, Mme la Secrétaire, et également vous tous les membres du Conseil général, notamment pour les échanges constructifs que nous avons eus tout au long de l'année et pour la suite de cette législature. Nous avons prévu de vous offrir un petit cadeau de Noël, ne l'oubliez pas. Belles fêtes à toutes et à tous.

M. le Président remercie les personnes présentes pour leur engagement dans la commune, l'ensemble du personnel communal, ainsi que le corps des sapeurs-pompiers pour le travail effectué, notamment pour l'intervention du lundi 4 décembre 2023.

L'apéro de ce soir a été commandé au Vieux Grenier à Noréaz et je vous ai apporté du vin provenant de Prez et produit par 3 associés et moi-même, dont M. Jacques Berger, premier Président de la première séance du Conseil général de Prez, et vous encourage à le déguster.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. le Président clôt la séance, il est 22h45.

Au nom du Conseil général

La Secrétaire-adjointe
Auteure du procès-verbal

Rosalie Broye

La Secrétaire communale

Mireille Gross

Le Président

Samuel Gendre

PROVISOIRE